Pour porter la parole du bon sens, il faut convaincre les maires un à un de ne pas s'abstenir. Sans une ossature spirituelle forte, je ne serais pas au combat.

voir bloc-notes pages 4 à 7.

L'Hebdo Bourseplus®
Impertinent, Indépendant et libre de toute publicité

Hebdomadaire politiquement et économiquement incorrect

L'Hebdo Bourseplus N° 1125 bis - Vendredi 11 février 2022 - 5,50 €- Belgique : 4,50 € - DOM : 4,90 € - TOM : 970 CPF - Maroc: 45 DH - Gabon, RD Congo, Sénégal, Cote d'Ivoire: 3 600 CFA

Mobilisation et sursaut indispensables...

Pas encore candidat, Emmanuel Macron a deux fois plus de parrainages validés que nécessaire, pour Valérie Pécresse c'est trois fois plus. Jean Lassalle y est presque, comme Nathalie Arthaud, Poutou, Dupont-Aignan, Asselineau...

La " grève des parrainages " peut nuire à la ruralité qui sera privée de son avocat.

Pour la démocratie, les maires ruraux doivent sortir de leur abstention. " Je ne veux parrainer personne " c'est se tirer une balle dans les deux pieds.

Photos DR

La mobilisation des maires ruraux est nécessaire.

Guy Savoy l'a dit la semaine dernière dans nos colonnes : maires de nos terroirs, rendez possible la défense de la ruralité ! La ruralité regorge d'initiatives, que vous allez encore pouvoir lire au fil des pages et des interviews de maires de ce numéro spécial. Ce mois de février, plus de 34.000 femmes et hommes, maires ou maires délégués de communes rurales, peuvent " remettre l'église au coeur du village " en permettant qu'il y ait enfin en 2022 un candidat à l'élection présidentielle qui porte les idées de bon sens et de la ruralité dans le débat de l'élection présidentielle. Ce débat est actuellement capté à 100% par des candidates et candidats de l'Ile-de-France. Je suis le seul à vivre, travailler, faire travailler des dizaines de personnes via mon entreprise dans la ville où je suis né en janvier 1961 : Verneuil-sur-Avre (27). Il faut arroser les racines d'un arbre. Il faut que les élus de la ruralité arrêtent de s'abstenir et parrainent la candidature du seul avocat de leur cause magnifique : préserver et transmettre la France que nous avons reçue en héritage. Vous avez reçu le bulletin de présentation envoyé par le Conseil Constitutionnel. Utilisez le ! Apposez-y le nom du candidat de la ruralité : NICOLAS MIGUET. Vous serez alors parmi les organisateurs d'une vraiment très bonne nouvelle : la prise de conscience est le préalable au rebond pour " Réparer la France ".

N.M.

Pour porter la parole du bon sens, il faut convaincre les maires un à un de ne pas s'abstenir.

Il y a aujourd'hui environ 7.000 députés, sénateurs, conseillers départementaux ou régionaux, députés français au Parlement européen qui vivent de la politique, donc dépendent de l'investiture de leur parti politique. On y ajoutera un gros millier de maires de grandes villes, qui ont présenté des listes partisanes et les conseillers de Paris, qui sont aussi conseillers départementaux. Ces 8.000 élus sont un peu " obligés " de parrainer le ou la candidate du parti qui contribue à leur gagne-pain. J'ai eu l'occasion de parler cinq minutes au téléphone avec Valérie Pécresse (qui a déjà pas loin de 1.500 parrainages), le mercredi 2 février 2022. J'en ai profité pour évoquer avec elle le sujet des parrainages, vu que le parti Les Républicains dispose d'un " vivier " de presque 4.000 maires et autres élus encartés. J'ai été très surpris par sa réponse concernant d'éventuelles consignes de parrainer d'autres candidats qu'elle, on nom de la démocratie et du nécessaire pluralisme. " J'ai besoin d'avoir au moins autant de parrainages qu'Emmanuel Macron ", m'a-t-elle dit en substance, ajoutant " c'est important". Ambiance cour de récréation, genre celui qui pissera plus loin que l'autre. Pourtant, on a toujours besoin d'un plus petit que soi, ne serait-ce que pour faire passer des idées fortes, des idées de bon sens. Contrairement à l'UPR d'Asselineau, le RCF n'a que les dons et cotisations de ses sympathisants et n'a pas les moyens de payer des VRP qui sont allés visiter les maires, à 6.000 € par mois plus 500 € par signature validée (véridique, cf un article non démenti publié par Le Parisien de LVMH). Qui finance Asselineau ? C'est un mystère. Son budget " parrainages " est de plusieurs centaines de milliers d'euros. On va résumer la situation actuelle : même si Emmanuel Macron n'a pas encore annoncé sa candidature (le contrat avec son imprimeur, le Groupe Prenant, est signé depuis plusieurs mois comme l'a révélé L'Hebdo BoursePlus en son temps), il a déjà les 500 sésames nécessaires. Mélenchon, Zemmour, Le Pen, Jean Lassalle, les candidats d'extrême gauche Poutou, Arthaud et Anasse Kazib les auront aussi, sans souci, comme le candidat communiste Roussel et l'écolo Jadot. Si Hélène Thouy (parti animaliste, la cause végane et anti-viande aussi) est bien partie pour les avoir aussi, **il faudra aller un par un et sans négliger un seul instant pour convaincre au moins 500 des presque 28.000 maires ruraux " qui ne parrainent personne** " (sic) de permettre que le programme de bon sens pour " Réparer la France " en commençant par sa ruralité puisse avoir la parole. Plus de 80% des maires estiment à tort que " ce n'est pas leur rôle ". J'ai été surpris de déclarations en ce sens de la part de Philippe Laurent, maire de Sceaux et ancien candidat à la présidence de l'AMF. Ce rôle est pourtant prévu dans la constitution et fait partie intégrante de leur mandat. Avec courtoisie et politesse, il convient de le rappeler. Chaque signature est indispensable. En 2012, il ne m'en a manqué que - 5... C'est ballot. **Comme je l'ai dit sur l'antenne de Sud Radio vendredi 11 février, la " grève des signatures " des maires est dangereuse pour la démocratie. En ruralité, c'est se tirer une balle dans le pied.**

Sans une ossature spirituelle forte, je ne serais pas au combat.

Qu'on ne se méprenne pas : je ne me prends pas pour Jeanne d'Arc. Mon rapport à la spiritualité nourrit ma pensée politique. Je suis catholique pratiquant en ma paroisse rurale de Sainte-Marie du Pays de Verneuil (diocèse d'Evreux) et je ne cache pas mes convictions tout en respectant celles des autres, bien entendu. Aucun candidat ne prend en compte la religion comme un thème fort de la campagne présidentielle, sauf pour diviser les Français. Les politiques connaissent-ils encore quelque chose au fait religieux ? NON ! Il n'y a qu'à écouter nos gouvernants parler de religion : Marlène Schiappa évoque les "évangélistes" pour parler des "évangéliques", et le ministre en charge des cultes, Gérald Darmanin, décrit ces derniers comme "un problème très important". Marine Le Pen ose dénigrer d'un bloc les suiveurs de Zemmour en les qualifiant de " catholiques intégristes " ou même de " nazis ". Ben voyons... On peut débattre sans s'insulter ? Lors du premier confinement, l'assistance aux offices dominicaux fut interdite, les baptêmes impossibles à organiser, les cérémonies de mariage et même d'accompagnement de nos morts furent strictement limitées en nombre (6 et 30 respectivement), ne permettant pas l'organisation de ces cérémonies et sacrements, au mépris total des droits fondamentaux à exercer librement sa religion. Je m'élève contre la fatalité qui laisserait penser qu'en 2022, la religion catholique appartiendrait à un monde disparu. Le combat politique est pourtant souvent traversé par des questions spirituelles, notamment sur les sujets de bioéthique. On doit davantage inclure le religieux dans toutes les instances qui touchent à l'éthique. Je suis chrétien, catholique et pratiquant, ce qui signifie que je ne prendrai jamais une décision qui ne respecte pas la dignité humaine. Près de vingt départements français n'ont aucune unité de soins palliatifs pour accompagner dignement nos anciens en fin de vie, qui ont tant de derniers mots, de gestes tendres, de regards à transmettre et qui ne méritent pas qu'on les mette à mort

d'une piqure, comme le souhaite Attali, Macron et tant d'autres. Beaucoup considèrent avec mépris la religion qu'ils trouvent dépassée. D'autres défendent une vision faussée de la laïcité faisant de la religion le domaine exclusif de l'intime, hors du champ du débat public. C'est une erreur ! Ils se réfugient derrière la séparation entre l'État et les religions. Cette séparation a bon dos. Elle permet d'occulter du débat politique la question religieuse. Pourtant, le fait religieux est plus que jamais présent dans le monde comme en France, l'actualité nous le prouve de semaine en semaine, notamment avec les persécutions qui se multiplient à l'encontre des chrétiens (attentat de Notre-Dame de Nice, assassinat du père Hamel…), les agressions de processions, les églises incendiées et/ou vandalisées. Les statistiques le disent : il y a une explosion de la christianophobie en France.

Nos communes se sont construites autour de nos paroisses.

On l'a beaucoup oublié mais de même que les régions historiques, les départements... se sont construits autour de nos évêchés, de nos cathédrales (là où se trouve le siège de l'évêque, la cathèdre), nos communes actuelles se sont construites autour des anciennes paroisses. C'est l'histoire de la France. Le dire, c'est remettre l'église au centre du village. S'intéresser à la chose publique suppose d'être au service des citoyens, et donc à l'écoute de ceux qui sont concernés par la religion. Or, 48 % des Français se déclarent liés à la religion catholique et environ 70% passent par l'église au moment de leur enterrement ou avant leur crémation, chiffre peu différent de celui constaté au milieu du dix-neuvième siècle. La méconnaissance ou l'indifférence à l'égard du fait religieux est un signe, là encore, de la déconnexion des politiques par rapport à la vie réelle des Français. On ne peut se revendiquer homme politique en ignorant les enjeux religieux contemporains, renouvelés avec l'arrivée de l'Islam en France. Je suis le seul candidat qui défende ouvertement les valeurs chrétiennes de la France. Je veux replacer la religion catholique dans le débat présidentiel, où seule la religion islamique est présente, via des discours qui sont loin d'apporter le dialogue interreligieux ou la paix civile. Je suis pour un rapprochement de l'Eglise et de l'État, ancré sur les racines chrétiennes de la France, avec l'Etat qui est propriétaire de nos cathédrales et les communes de plus de 50.000 églises et autres lieux de culte. L'Etat ne peut plus faire abstraction du fait religieux, l'Islam et plus particulièrement sa version extrémiste, replace en permanence le religieux au centre de la vie politique. Quid du catholicisme, qui demeure de loin la première religion de France ? Nous ne pouvons laisser davantage, nos églises, nos prêtres, les fidèles être chaque jour plus menacés, insultés, agressés. Je veux profiter de cette campagne électorale pour briser le silence écrasant des médias face aux actes anti-chrétiens, dénoncer et faire cesser les incessantes exactions contre les lieux de cultes en France. Plus que jamais, je suis convaincu de l'impérieuse nécessité de réaffirmer la place de l'Eglise catholique en France : prééminente et ce, bien au-delà d'une simple tradition du passé, via ses plus de 10.000 prêtres, ses milliers de religieux et de religieuses, ses centaines de milliers de bénévoles en paroisses et dans l'action sociale, ses millions de fidèles, ses dizaines de millions de pratiquants irréguliers. Je suis le candidat de cette France rurale et catholique, en grand danger. De cette France que nous avons l'impérieuse obligation de transmettre en bon état aux générations futures. Je suis le candidat ? Je le serai si et seulement si le cap des 500 parrainages de maires est franchi à la date du 4 mars. Je ne le serai pas si les milliers de lecteurs que je réinforme de semaine en semaine n'utilisent pas leur téléphone pour tenter de convaincre les maires de ne pas s'abstenir de parrainer. La balle est dans votre camp.

Déficit commercial : la France a décroché, vraiment.

François Hollande a décidé de supprimer les mesures de transfert partiel (très partiel) des charges qui pèsent sur nos entreprises vers la TVA, j'avais écrit ici combien il s'agissait d'une mesure imbécile qui était contre-productive. La TVA touche les produits importés, les taxes de production rendent non compétitive la fabrication en France. Nul besoin d'avoir fait Polytechnique pour le comprendre. Hollande, outre l'ENA, a fait HEC... il a tout oublié. Le déficit commercial de la France a encore plongé, pour atteindre 84,7 milliards d'euros en 2021 (soit 3,4% du PIB), après 64,7 milliards l'année précédente, ont annoncé les Douanes. La relance ? Au bénéfice de la Chine... et la dette publique record va rester ! C'est un chiffre inédit. Le précédent record date de 2011 : la balance commerciale était alors tombée dans le rouge à hauteur de 75 milliards. Déjà suite à la relance post-crise de 2008-2009. Une fois encore, nos exportations ont progressé (de 17% par rapport à 2020, année de crise où elles avaient chuté de 13%) moins que nos importations (+18,8%), la facture énergétique ayant largement pesé, dans le sillon de la hausse des prix des matières premières. Déficitaire depuis près de vingt ans, la balance commerciale française fait aujourd'hui de notre pays le plus mauvais élève de l'Europe. L'excédent commercial allemand notamment dépasse les 200 milliards, exception faite de 2020, depuis des années. Mais l'Italie ou l'Espagne font aussi mieux que nous. L'Espagne revient de loin, pourtant. Il fut un temps où ce pays, se reposant sur le tourisme, importait deux fois plus que ses exportations. N'oublions pas que le retour à un équilibre commercial simple amènerait une hausse de 4% à 4,5% du PIB réel, ce qui amoindrirait le poids de la dette/PIB. L'Allemagne a un solde commercial/PIB de +5%, l'Italie est à +3%, l'Espagne, qui était à -8,3% en 2005 lorsque la France était à -1,9% est désormais à -2,3% seulement contre -4,3% pour la France. La part de marché de la France dans le commerce mondial s'est effondrée de 6,5% environ en 1990 à 2,7% seulement en 2021. La balance des services enregistre un excédent record de 36,2 milliards d'euros - permettant au commerce extérieur de ne pas peser négativement sur la croissance, ce qui n'était plus arrivé depuis des années. Il n'y a pas eu de miracle : cela veut dire que les Français sont moins allés à l'étranger en vacances ou en voyages d'affaires. Ces piètres performances sont la conséquence d'une mauvaise organisation de notre appareil exportateur. Et la création de «guichets uniques» successifs par chaque gouvernement n'a pas changé la donne, nous comptons près de 136.000 entreprises qui vendent leurs produits hors de nos frontières, quand ce chiffre monte à 220.000 en Italie et 300.000 en Allemagne. La désindustrialisation fait des ravages. ■

Chaque semaine l'**Hebdo Bourseplus** donne la parole aux **Maires issus de la ruralité** !

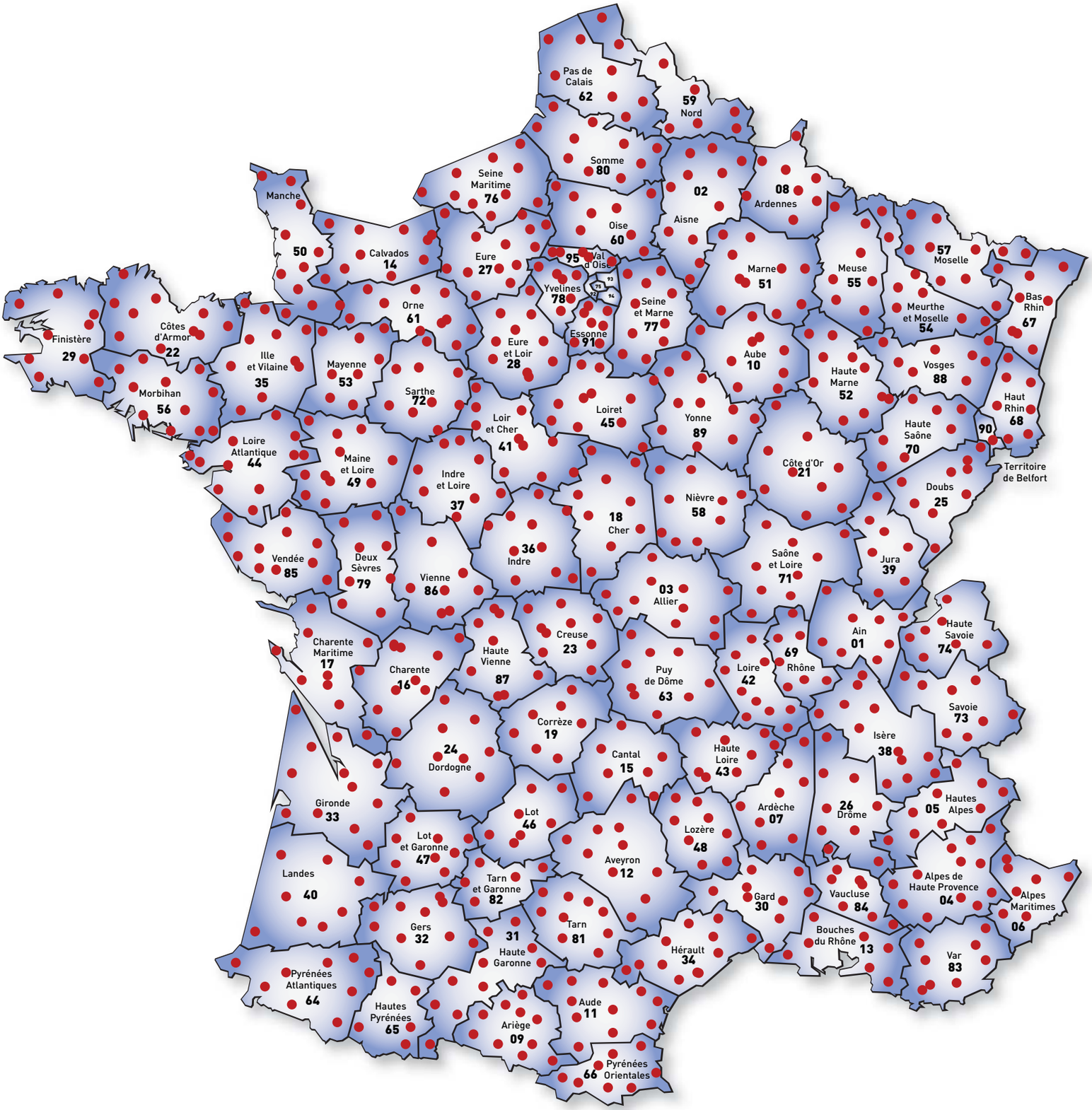

Carte des communes où nous avons interviewé le maire, dont nous avons relaté leur vécu et expériences...

>> Un label qui permet aux villages de se développer plus rapidement.

Michel Mauger, maire de Barfleur (Manche) :

« Un village labellisé enregistre 30 % de visiteurs en plus. »

Labellisé « Plus beau village de France » depuis 1982, Barfleur est représenté au sein de l'association par son maire, Michel Mauger. Le but de cette structure est de sortir ces villages de l'anonymat et de relancer leur économie. Le succès est au rendez-vous. Michel Mauger, maire de Barfleur, vient d'être élu membre du bureau : « Nous nous réunissons deux fois par an. Barfleur étant au cœur du dispositif, il faut que l'on défende et que l'on propose des choses pour faire vivre l'association et accroître les villages classés, qui sont au nombre de 159 aujourd'hui. » Un village qui souhaite rejoindre l'association « Les Plus Beaux Villages de France » doit répondre à trois critères : le conseil municipal doit en formuler la demande, le village doit compter moins de 2000 habitants, et il doit avoir deux monuments inscrits au patrimoine historique. Les villages sont réévalués tous les huit à dix ans et, à chaque passage, le délégué général compare et mesure ce qui a été mis en place depuis sa dernière visite.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez récemment été élu au bureau de l'association des plus beaux villages de France. Que vous apporte ce label ?

Michel Mauger :

D'abord, ce label apporte un surcroît de visiteurs à un village. On estime qu'un village labellisé enregistre 30 % de visiteurs en plus. Donc, c'est très intéressant. Cela apporte une notoriété, beaucoup plus de visibilité et il y a des gens qui visitent spécifiquement nos villages. Donc, c'est un atout sur le plan touristique.

Cela permet-il aussi de sauver davantage de commerces ?

Oui. Puisqu'il y a plus de fréquentation, il y a naturellement plus de consommation. Cela profite évidemment aux restaurants, et les restaurants qui sont autour du port ont une fréquentation très importante.

Depuis le confinement, observez-vous un attrait supplémentaire pour votre village, avec des nouveaux arrivants ?

Nous avons peu de nouveaux habitants, parce que nous manquons d'offres immobilières. Les gens qui ont des maisons ne les vendent pas, la rotation est très faible et nous avons à peine 600 habitants. Donc, nous ne sommes pas dans la même catégorie que Deauville, par exemple. En revanche, cet été, nous avons eu une fréquentation beaucoup plus importante que d'habitude et le camping municipal a battu le record de l'an dernier, qui était déjà supérieur à ceux des précédentes années. Les agents immobiliers me disent qu'il y a une forte demande pour Barfleur, avec des gens qui veulent se poser de manière plus permanente pour ne plus rester en ville et pour vivre dans un endroit agréable. Pour cela, nous avons la fibre optique depuis deux mois et cela peut inciter des gens à venir s'installer chez nous pour faire du télétravail. C'est une excellente nouvelle pour la commune.

Votre notoriété contribue-t-elle à faire accélérer certains projets, comme justement la fibre optique ?

Nous sommes privilégiés, parce que notre tissu commercial n'a rien à voir avec celui d'un village de 600 habitants. Nous sommes plutôt sur le modèle d'un petit chef-lieu de canton au niveau de la densité du tissu commercial.

Comment concilier le développement de votre commune, qui est nécessaire, sans pour autant sacrifier son identité et son âme ?

Nous avons une fréquentation qui devient très importante et nous n'avons pas les infrastructures pour canaliser les véhicules et les faire stationner. Donc, il nous manque un certain nombre d'infrastructures d'accueil et c'est un projet majeur. Sur trois lieux différents, nous allons faire 200 places de parking supplémentaires. C'est très important pour nous, afin d'éviter que le port soit saturé de véhicules et pour qu'il conserve ainsi son ambiance portuaire. C'est un enjeu à très court terme. ■

>> Un maire qui ne manque pas d'idées pour développer son village forestier.

Alain Urbain, maire de Nançay (Cher) :

« Il y a eu beaucoup plus de transactions depuis le déconfinement et les ventes se font assez rapidement. »

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles dans le monde rural. À Nançay, une commune de 900 habitants située dans le département du Cher, le maire, Alain Urbain, ne manque pas d'idées pour développer son village et les résultats sont au rendez-vous. En effet, des établissements et des boutiques ouvrent à nouveau leurs portes, mais aussi un salon de thé et l'hôtel-restaurant. Il y a toujours des commerces de proximité et l'équipe municipale multiplie les contacts pour trouver des locataires aux quelques locaux commerciaux vacants. Le maire estime que le développement de Nançay passe par le tourisme qui contribue à faire vivre l'économie locale.

L'Hebdo-Bourseplus :

Pourquoi avez-vous cette volonté de développement autour du tourisme ?

Alain Urbain :

Nous n'aurons jamais de grandes usines et nous devons donc travailler avec nos artisans et nos commerçants qui veulent développer leur village. Nançay est un village dynamique. Nous avons des atouts, avec le Pôle des Étoiles et la radioastronomie, mais nous avons aussi un accrobranche, un golf, la galerie Capazza et les Sablés de Nançay, qui sont très connus régionalement. Nous avons également des artisans d'art de très grande qualité. Comme nous sommes situés en pleine Sologne, nous sommes un territoire de chasse, c'est aussi un atout, avec 9000 hectares de bois.

Observez-vous davantage d'intérêt pour le monde rural depuis le déconfinement ?

Complètement. Il y a eu beaucoup plus de transac-

tions depuis le déconfinement et les ventes se font assez rapidement. Nous sommes à deux heures de Paris et nous avons même une petite entreprise qui a décidé d'installer son siège social à Nançay, puisque nous sommes à une heure 20 en train de la Gare d'Austerlitz. Nous avons vraiment une très belle qualité de vie, avec des bois, des chemins de randonnée et des étangs. Les gens retrouvent un certain bien-être. Nous avons le mercredi un marché qui est très fréquenté. C'est un lieu de discussions et de rencontres, mais les citoyens restent toujours très disciplinés sur le respect des gestes barrières. Nous avons de belles propriétés, avec des Parisiens qui ont des chasses. Nous avons aussi la chance d'avoir de beaux lotissements et les transactions se font assez rapidement. Il y a très peu de maisons à vendre et elles partent très vite. Il y a des gens qui recherchent des pavillons en location et nous n'en avons pas. Face à cela, nous allons remettre en route un ou deux projets de lotissements pour faire venir des jeunes afin de peupler nos classes, parce que c'est aussi un problème. Tout cela nous permet de défendre les petits commerces. Nous sommes également en train de travailler sur la réouverture du camping avec une thématique qui sera celle de l'observation des étoiles, puisque nous avons le Pôle des Étoiles qui appartient au département.

La vision de l'État à l'égard du monde rural peut-elle évoluer ?

Je l'espère. Il faut comprendre que les maires ruraux ont su anticiper beaucoup de choses : par exemple, sur la question des masques, il y a eu un élan de solidarité avec des bénévoles qui ont confectionné des masques et, le 11 mai dernier, tout le monde avait au moins deux masques. Nous avons une population qui est vieillissante et nous avons mis en place un système de prise de contact par téléphone, que nous avions déjà organisé au moment de la canicule. Les gens étaient vraiment très contents d'avoir un appel téléphonique chaque semaine pendant le confinement. La situation a été plus difficile avec les nombreux arrêtés de la préfecture qui, parfois, allaient en sens inverse et nous en recevions même plusieurs dans la semaine. Un maire rural doit d'abord aimer ce qu'il fait et aimer les gens. Je m'aperçois que les gens ont vraiment beaucoup souffert du confinement et il y a maintenant un réel besoin d'échange. ■

>> Un élu local qui souhaite poursuivre ses projets de développement malgré la crise.

Alain Berthet, maire de Sarrant (Gers) :

« J'insiste énormément pour que nous allions au bout des investissements que nous avons programmés. »

Après le second tour de l'élection municipale, en période de déconfinement, nous avons interrogé plusieurs maires qui défendaient une vision optimiste du développement de leur territoire. C'est le cas d'Alain Berthet, maire de Sarrant, une magnifique cité de 368 habitants située dans le Gers, qui fait partie des « Plus beaux villages de France ». La vision d'Alain Berthet est intéressante parce qu'il estime qu'il faut poursuivre le développement du village et aller au bout des travaux qui sont prévus, malgré les difficultés économiques sur le plan national.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez été réélu maire de Sarant : quels sont vos projets ?

Alain Berthet :

Le mandat sera très différent, parce que je ne sais pas qui peut prévoir ce que seront les années à venir. C'est mon deuxième mandat et, au cours de mon mandat précédent, nous avions beaucoup de chantiers en cours. Il y a des chantiers qui ont abouti au cours du premier mandat. Nous avons dû avancer rapidement parce que le village avait des retards sur de nombreux points, avec beaucoup de dossiers en instance, et j'ai continué dans la foulée puisque j'ai été réélu dès le premier tour. L'objectif était de ne pas prendre de retard sur l'aménagement du village, car je m'inquiète beaucoup sur le futur. Nous avons des chantiers de restauration, car il y a un intérêt touristique, et les élus me soutiennent pour poursuivre tout ce qui est en cours.

De plus en plus de citadins veulent quitter les grandes villes : pensez-vous que ce soit une chance pour la ruralité ?

Je ne sais pas si l'on peut parler de chance, car j'ai peur pour la situation économique du pays. Je crains que les prochaines semaines ne soient très difficiles. C'est pour cette raison que j'insiste énormément pour que nous allions au bout des investissements que nous avons programmés au cours du mandat précédent : par exemple, il y a l'installation d'un musée numérique dans le cadre du projet Micro Folies. C'est quelque chose d'assez novateur pour le milieu rural et cela va contribuer à conforter l'attrait touristique du village. D'ailleurs, nous avons deux commerces, une librairie tartinerie - un concept original pour un village - mais aussi un restaurant, un atelier de reliure et des gîtes, qui profitent de notre activité culturelle. Nous devons conforter cet ensemble et c'est pour cela qu'il est important de ne pas remettre en cause le chantier du musée Micro Folies et la restauration du village.

Le Sénat vient de rappeler que les élus locaux sont souvent abandonnés malgré les beaux discours de l'État. Vous sentez-vous parfois délaissés ?

Rien n'est facile, mais il est aussi de la responsabilité des élus de se démener pour trouver des financements et, au cours du mandat précédent, je ne peux pas dire que nous ayons été laissés de côté. Cependant, on doit être capable d'aller chercher les subventions. J'ai toujours eu des interlocuteurs à la sous-préfecture qui m'ont aidé à trouver des solutions lorsque je montais des dossiers, parce que j'ai toujours présenté des projets cohérents, avec une vision supra communale. Donc, j'estime que j'ai toujours eu une écoute attentive de la part des services de l'État.

Votre classement dans les « Plus beaux villages de France » représente-t-il un atout dans vos recherches de subventions ?

Oui, c'est un élément qui a été pris en compte pour la restauration du village, puisque nous avons eu plus que 25 % sur la restauration, alors qu'un projet communal est souvent limité à 25 %. En plus, nous sommes situés à moins d'une heure de Toulouse.

C'est un atout, parce que les gens peuvent venir se promener la journée. Les gens viennent aussi le samedi ou le dimanche. L'objectif est évidemment que les commerçants puissent profiter de tout cela, car il est important de conforter les petits commerces du village. ■

>> Un café associatif pour permettre aux habitants de se retrouver.

Jean-Marie Princen, maire de Pancé (Ille-et-Vilaine) :

« Il y a de plus en plus de normes, on doit répondre à des questionnaires, la réglementation est plus conséquente. »

Le village de Pancé, qui compte 1200 habitants et est situé à 30 kilomètres de Rennes, vient d'ouvrir un café associatif. Un lieu conçu « par et pour les habitants » qui a pu voir le jour grâce au soutien financier de la mairie. C'est un événement pour la commune puisque c'est le seul endroit qui permette aux habitants de se retrouver, car le maire craignait que Pancé ne devienne un village-dortoir. Une trentaine de bénévoles se relaient le week-end. Dans la presse locale, Jean-Marie Princen estime que cette situation est la conséquence de « l'incidence négative de la métropole qui capte les emplois et les commerces, et restitue peu aux territoires ruraux ».Il faut savoir qu'en Bretagne de telles initiatives se multiplient pour tenter de recréer du lien social. C'est aussi une manière citoyenne de riposter à l'abandon des services publics.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez récemment lancé un café associatif à Pancé. On a le sentiment que les maires ruraux sont obligés de s'occuper de pratiquement tout au sein de leur village. La fonction de maire vous semble-t-elle différente aujourd'hui ?

Jean-Marie Princen : Effectivement, on doit s'occuper de tout. Il faut avoir des compétences et, surtout, beaucoup de disponibilité pour étudier tous les dossiers et répondre aux gens. La fonction de maire n'a pas beaucoup évolué au cours de ces dernières années, à part les formalités administratives qui sont beaucoup plus nombreuses, tout comme les notes de la préfecture. Il y a de plus en plus de normes, on doit répondre à des questionnaires, la réglementation est plus conséquente… Donc, ce sont des charges de travail supplémentaires. Maintenant, nous avons aussi les moyens de nous faire aider à travers l'association des maires et des centres de gestion qui nous aident à répondre à toutes ces problématiques.

Que pensez-vous du ras-le-bol des maires ruraux ?

Il y a un état d'esprit général, il y a plus de méfiance. Je ne vais pas dire que j'ai des difficultés particulières avec les habitants, mais il est certain que, malgré tout ce que vous faites, il faut avoir une carapace pour supporter les remontrances et les réflexions désagréables. Il y a des mécontents comme partout, mais à Pancé je n'entends pas vraiment de réflexions désagréables. En plus, j'ai une équipe fidèle et c'est quelque chose qui nous permet de travailler dans un climat constructif.

En fait, s'il n'y avait pas ce café associatif, le village ne disposerait d'aucun lieu permettant aux habitants de se retrouver ?

Effectivement, après la fermeture du café-tabac, nous nous sommes retrouvés dans cette situation. On a réussi à installer un service postal dans la boulangerie et, après, on a eu la chance d'avoir quelques bénévoles qui souhaitaient faire quelque chose d'utile dans la commune. Nous les avons aidés financièrement à ouvrir ce café associatif. Cela leur a permis d'avoir un local et nous sommes satisfaits globalement du fonctionnement. Maintenant, il faudra voir ce que cela donnera dans la durée car lorsque les choses reposent sur du bénévolat, on sait qu'il peut y avoir un essoufflement. Mais, pour l'instant, c'est plutôt encourageant. ■

>> Un village qui mise sur les nouvelles technologies pour se développer.

Frédéric Palluel-Lafleur, maire de Cléry (Savoie) :

« Lorsque les gens veulent s'installer quelque part, il se renseignent d'abord sur la couverture Internet en 4G et fibre. »

Au moment du confinement, les élus de Cléry, un village de 460 habitants, situé dans le département de la Savoie, ont eu l'idée de créer une page Facebook et le succès a été immédiat avec plus de 500 abonnés. Aujourd'hui, cette page permet de diffuser diverses informations sur l'actualité du village. Le maire, Frédéric Palluel-Lafleur, ingénieur en informatique de profession, a bien entendu compris la portée des nouvelles technologies. Il souhaite créer un nouveau site Internet et continuer d'entretenir cette page. Pour cela, le très haut débit constitue un critère important et Cléry fait partie des communes qui sont en phase d'équipement.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez lancé un réseau social communal et, très rapidement, vous avez eu 500 membres, alors que la commune compte 460 habitants. Comment analysez-vous ce succès ?

Frédéric Palluel-Lafleur :

Le contexte, c'était le confinement. J'ai été élu dès le premier tour et le confinement a été décrété dans la foulée. Nous n'avons pas un site Internet moderne - c'était d'ailleurs un point de ma campagne - et le premier adjoint a lancé une page Facebook pour transmettre les informations liées au confinement, comme la confection de masques ou l'impression des devoirs des élèves que les gens pouvaient venir chercher à la mairie. Au départ, c'était pour communiquer. Ensuite, il y a eu des jeux, comme un concours de photographies. Après l'élection du maire et des adjoints, nous avons décidé de maintenir cette page et, pour l'instant, c'est toujours le premier adjoint qui s'en occupe.

On entend dire beaucoup de mal des réseaux sociaux. Avez-vous des messages insultants, ou est-ce bon enfant ?

Honnêtement, j'étais un peu frileux au départ. Je connais bien le monde de l'Internet, je suis ingénieur en informatique et je sais que c'est parfois un déver-

soir. Nous n'avons pas avancé masqués, mais lorsque nous avons commencé, personne ne savait que le responsable de la page serait élu. Et lorsque cela s'est su, nous avons eu seulement un commentaire désobligeant que nous avons dû retirer. En plus, c'était quelqu'un qui n'habitait pas la commune. Donc, j'ai vraiment été étonné dans le bon sens. Ensuite, il y avait des commentaires plutôt pratiques, comme pour nous signaler une lampe qui ne fonctionnait pas. Par ailleurs, nous avons gagné contre un ancien maire, déjà battu, donc c'était une campagne assez tendue et nous craignions que cette page soit rapidement politisée. Finalement, c'était plutôt correct.

Comme vous n'avez pas beaucoup de moyens, une telle page permet-elle de faire remonter des informations sur la vie de la commune, comme un trou dans un trottoir ou un éclairage public défectueux ?

Oui. Actuellement, les gens passent au secrétariat ou ils envoient un courriel à la mairie, mais avec Facebook on est plus dans l'immédiateté et on peut réagir rapidement. En plus, on reçoit des tonnes de courriels, avec des spams et des publicités. Sur Facebook, la transmission de l'information est plus rapide. Je craignais que cette page devienne le support de l'opposition, mais finalement cela n'a pas été le cas. En plus, les propos injurieux se retournent généralement contre leur auteur.

Quel est l'état du développement du haut débit sur votre commune ?

Nous sommes en plein déploiement. Le département de la Savoie a investi plusieurs dizaines de millions d'euros pour déployer la fibre optique, mais nous étions déjà couverts avec un ADSL de bonne qualité. Nous n'étions pas complètement enclavés mais, avec les besoins croissants en débit, il était nécessaire d'avoir la fibre optique. Par exemple, pour travailler chez moi, j'ai besoin d'avoir un débit montant de bonne qualité. Nous faisons partie des trois communes prioritaires sur notre canton. C'est en cours de construction et nous savons que nous serons raccordés dans les deux ans qui viennent.

La fibre est-elle susceptible de déclencher l'envie chez des citadins, s'ils peuvent faire du télétravail, de venir s'installer chez vous ?

Oui, il y a eu l'effet Covid-19 aussi. Maintenant, nous sommes un village gaulois, avec un PLU plutôt timide. En plus, la Savoie est un département attractif, ce n'est pas la Creuse... Il y a eu un schéma de cohérence territoriale pour la région d'Albertville et nous étions vraiment dans la moyenne, pour avoir une croissance modérée, afin de maintenir l'école. On ne cherche pas particulièrement à développer la population. Mais, c'est vrai, aujourd'hui, lorsque les gens veulent s'installer quelque part, ils se renseignent d'abord sur la couverture Internet en 4G et fibre. Depuis quelques années, on observait plutôt un exode du monde rural. Or depuis quelques semaines, on observe à nouveau un intérêt de la population pour le monde rural. Les citadins ont vécu difficilement le confinement, alors que, très honnêtement, cela n'a pas été très difficile en milieu rural. Par exemple, nous avons des gens qui viennent de Grenoble pour venir visiter des maisons avec du terrain et la question qui revient toujours, c'est l'équipement en fibre optique du village. ■

>> Gros plan sur l'un des villages préférés des Français.

Jean-Luc Nexon, maire de Trôo (Loir-et-Cher) :

« Les gens qui ne connaissent pas du tout le village s'attendent à découvrir des caves avec des trous. »

Trôo, un village de 308 habitants, situé dans le Loir-et-Cher, vient de participer à l'émission « Le Village préféré des Français » diffusée sur France 3. C'est évidemment une belle opération de promotion pour cette commune, qui était déjà connue pour ses habitations troglodytes. Le maire, Jean-Luc Nexon, souligne que « l'important est d'avoir été sélectionné parmi les 14 communes concurrentes cette année ». Finalement, Trôo a terminé à une honorable septième place, derrière le village d'Hunspach, dans le Bas-Rhin, sacré cette année « Village préféré des Français ».

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous venez de concourir pour l'émission « Le Village préféré des Français ». Quel bilan tirez-vous de votre fréquentation touristique ?

Jean-Luc Nexon :

Nous sommes déjà très satisfaits de la fréquentation du village. Notre point de repère, c'est la Grotte Pétrifiante, un lieu de visite payant. Ces dernières années, nous avions en moyenne 8000 visiteurs chaque année. Nous avons déjà trois restaurants et un point de restauration rapide qui vivent grâce à la fréquentation touristique, avec des gîtes et des chambres d'hôtes.

Pourtant, les prix de l'immobilier sont toujours raisonnables…

Oui, on peut encore trouver des maisons à des prix abordables, mais de moins en moins depuis quelque temps. Cela va peut-être changer maintenant. Au sein du village même, il n'y a pas une réelle demande en augmentation, mais aux alentours, dans les villages voisins, nous avons des échos positifs avec des gens qui viennent s'installer. J'ai récemment rencontré un propriétaire qui a vendu sa maison en quelques jours. Nous nous attendons à avoir une très forte fréquentation touristique cet été. Un propriétaire de gîte vient de passer à la mairie et il a déjà eu des appels pour des réservations avec les gens qui demandent toujours si nous sommes bien le village de Trôo qu'ils ont vu à la télévision. C'est donc une très grosse opération de communication. En plus, cela ne nous a rien coûté, mis à part un peu d'énergie... C'est vraiment un gros plus en termes de publicité. Nos commerçants sont vraiment très contents de ce coup de projecteur.

Cette opération de promotion vous permet-elle d'envisager de nouveaux projets de développement touristique ?

Pour l'instant, c'est un peu frais. Nous allons évidemment communiquer sur cette participation à l'émission « Le Village préféré des Français ». Par ailleurs, nous sommes en cours d'homologation pour le label « Petite cité de caractère », c'est aussi un beau coup de publicité pour le village. Nous travaillons depuis déjà deux ans sur ce label. Il a fallu faire quelques travaux, mais très peu. C'est surtout sur les documents d'urbanisme qu'il a fallu travailler, mais ce n'est plus notre compétence puisque c'est celle de la communauté d'agglomération.

Les visiteurs s'intéressent-ils à l'histoire de votre commune ?

Oui, cela suscite beaucoup d'interrogations. Nous avons des visites guidées pour expliquer l'origine des habitations troglodytes, qui ont de nombreux avantages. Les gens qui ne connaissent pas du tout le village s'attendent à découvrir des caves avec des trous, alors qu'en fait les habitations troglodytes ont tout le confort moderne et n'ont rien à envier aux habitations traditionnelles ! Sans chauffage, il y a une température constante autour de 14°, hiver comme été, et l'hiver c'est très facile à chauffer. À l'origine, c'étaient des lieux d'extraction de la pierre de tuffeau. Cela remonte au Moyen Âge. Les maisons étaient habitées par les ouvriers qui travaillaient dans les carrières et elles ont été abandonnées au milieu du XXe siècle. Dans les années 90, il y a eu un coup de cœur pour ces habitations, avec des gens de la région parisienne qui sont venus s'installer pour tout restaurer. ■

Réparer la France

avec **Nicolas** Miguet

Les propositions prioritaires de Nicolas Miguet pour redresser notre économie.

2e partie

NICOLAS MIGUET 2022

www.miguet2022.com

R.C.F. Rassemblement des Contribuables Français

REVENIR AU PLEIN-EMPLOI.
IL N'Y A PAS DE CRÉATION DE RICHESSES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES SANS TRAVAIL.

Article 42 : Doper le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent.

Je propose d'instaurer la distribution d'un « salaire global ». Aujourd'hui, pour 100 euros de salaire brut, un salarié touche entre 75 et 77 euros nets, après le prélèvement des cotisations sociales et le coût mensuel est de plus de 140 euros pour la société qui l'emploie. **Je propose que soit distribuée l'intégralité du coût salarial au salarié, soit les 140 euros de coût payé par l'entreprise.** Les salariés seront obligés de s'affilier à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (caisse retraite de la Sécurité sociale), à défaut de règlement de ces cotisations, leur contrat de travail sera annulé. **Pour les retraites complémentaires, les salariés pourront soit s'affilier au régime de retraite complémentaire de la Sécurité sociale, soit choisir un autre régime de retraite**, géré par une caisse mutualiste ou un groupe d'assurance privé, soit investir en vue de la retraite à son choix (Bourse, immobilier…). **L'assurance chômage sera « facultative ».**

Article 43 : Seul le travail apporte de la richesse : arrêt des « 35 heures ».

Je propose que l'horaire légal hebdomadaire de travail soit porté de nouveau de 35 heures à 40 heures. Les personnes désireuses de conserver le dispositif des 35 heures seront considérées comme travaillant à temps partiel, sans changement de sa rémunération actuelle. Une personne passant de 35 à 40 heures aura une augmentation de salaire proportionnelle, sans majoration au titre des heures supplémentaires (soit +14,3% pour le salaire de 40 heures). D'éventuelles heures supplémentaires seront possibles dans la limite de 50 % de l'horaire de base mensuel. **Les dispositifs spéciaux de subvention aux entreprises et les allégements de charges liées aux 35 heures ou à la défiscalisation des heures supplémentaires seront supprimés**. L'économie annuelle sera alors comprise entre 15 et 17 milliards d'euros sur le budget de l'Etat et les recettes de la Sécurité sociale seront augmentées du fait de l'augmentation de l'horaire effectif des salariés. Pour ce qui concerne les fonctionnaires, cette disposition du passage des 35 aux 40 heures s'appliquera dans toute la fonction publique nationale et territoriale, hospitalière également. Cela apportera une augmentation de 14,29 % des salaires des fonctionnaires, tout en permettant, par la réduction des effectifs (non remplacement de fonctionnaires partant à la retraite ou démissionnant), de conserver une masse salariale publique assez stable avec en bénéfice pour la population des horaires élargis et, là où c'est urgent (justice…) des recrutements.

Article 44 : En terminer avec la culture du « non-travail ».

Le Danemark, pays nordique, n'est pas réputé pour être chiche avec ses chômeurs. Pourtant, en 1994, de même qu'il a raccourci de 7 à 4 ans la durée maximale de perception des prestations d'assurance chômage par individu, un programme « d'activation » musclé a été lancé, faisant du retour à l'emploi une priorité. **Au-delà de six à neuf mois d'indemnisation, les chômeurs danois sont tenus d'accepter les offres proposées par le service public de l'emploi.** Cela peut être un emploi réel mais parfois ce sont des travaux d'utilité générale ou des stages de formation. De 9,9 %, le taux de chômage y est tombé à 3,1 % de la population active. Depuis dix ans, il est stabilisé à ce niveau très bas, ce qui est considéré comme étant un système de « plein-emploi ». Je propose d'instaurer une obligation similaire en France. En Allemagne, le bénéficiaire d'une allocation sociale d'un peu moins de 400 euros par mois, soumise à des conditions de revenus ou de patrimoine, est contraint d'accepter, en contrepartie de cette somme, des emplois qui sont payés modestement. Pour la première moitié des années 2010, il y a eu en permanence plusieurs centaines de milliers de personnes qui exerçaient ce type d'emploi à durée déterminée

dans le secteur social ou public. Sans aller jusqu'à ce principe, je propose que les chômeurs de longue durée (indemnisés pendant plus de 12 mois), se voient proposés de réaliser temporairement, pour la collectivité, des tâches parfois ingrates mais utiles. Ces travaux d'intérêt général devront être mis en place par les communes, ou par les regroupements communaux. Cela sera coordonné par les départements, distributeurs du RSA. De la même manière, avant l'allocation du RSA, une enquête personnelle et réelle devra être faite sur la situation et l'environnement social de chaque récipiendaire. Les abus, même s'ils ne sont pas la majorité, nuisent au principe même de solidarité, qui n'est plus consenti. **La fraude sociale se répand. Les livres enquêtes du magistrat Charles Prats l'ont démontré**. Le changement des Cartes vitale permettra de contribuer à la réduction d'une fraude devenue massive.

Article 45 : Réduire les dépenses indues de l'assurance chômage.

Les chômeurs européens ne sont pas égaux. Au Royaume-Uni, sous conditions de deux années de cotisation à l'assurance nationale contre le chômage, un chômeur peut être indemnisé à hauteur de 350 euros environ au maximum par mois. En Italie, pour la même condition (deux ans de cotisation), il est possible de recevoir au maximum un peu plus de 1.100 euros par mois. La durée d'indemnisation est comprise entre huit mois et un an, au maximum, selon les catégories sociales, contre six mois au Royaume-Uni. En Belgique, il faut avoir cotisé pendant 10,5 mois au cours des 18 derniers mois pour percevoir une indemnité maximale mensuelle de 1.350 euros. Il n'y a pas de limite pour percevoir cette indemnité. En Espagne, il faut un an de cotisation au cours des six dernières années, l'indemnisation est, selon les statuts, comprise entre quatre mois et deux ans au maximum, pour un montant maximum, peu importe le salaire perçu avant l'entrée dans le chômage, d'un peu plus de 1.300 euros. En Allemagne, il est nécessaire d'avoir cotisé pendant un an au cours des deux dernières années. Le chômage est indemnisé entre six mois et deux ans pour un maximum de 2.215 euros. En France, le système laxiste permet de toucher jusqu'à presque 7.000 euros mensuels pendant une durée comprise entre quatre mois et trois ans. Le coût des assurances chômage représente 9 % environ du salaire brut, cotisations salariales et patronales additionnées. Pour réduire les coûts de la production en France (et donc favoriser l'emploi), **je propose de plafonner à 2.000 euros les prestations mensuelles des demandeurs d'emploi, d'exiger un minimum de douze mois de cotisation au cours des vingt-quatre derniers mois pour une durée maximale d'indemnisation réduite à un an.** Cette réforme permettra de diminuer le nombre, malheureusement très important, de personnes qui « se mettent au chômage », après quelques contrats à durée déterminée, abusant du système.

Article 46 : Favoriser l'emploi des seniors.

Les entreprises qui auront parmi leur personnel au minimum 15 % de jeunes de moins de 25 ans et 10 % de personnes âgées de plus de 55 ans seront dispensées, en cas de franchissement, des réglementations qui concernent les seuils sociaux en vigueur actuellement jusqu'au double desdits seuils sociaux et ce pour une durée de dix ans, tant que les ratios évoqués plus haut seront respectés.

METTRE EN ŒUVRE UNE VRAIE POLITIQUE SOCIALE. LES POLITIQUES EN VIGUEUR CRÉENT DE LA PAUVRETÉ ET DU MAL-LOGEMENT.

Article 47 : Sauver et moderniser le financement de la protection sociale.

Actuellement, seule la production de richesses en France finance la Sécurité sociale ainsi que les dépenses de l'Assurance maladie. **Une faible partie de la consommation est taxée au titre de l'Assurance maladie, c'est notamment la consommation de vins et spiritueux** (surtout spiritueux) et celle de tabac (fraudes énormes

NICOLAS MIGUET 2022

puisque 30 % des ventes de cigarettes sont actuellement le fruit du trafic international). Dans les faits, la France est un pays de forte destination touristique, avec environ 80 millions de visiteurs par an (hors pandémie) et par ailleurs un grand nombre de personnes bénéficient des services de santé français sans payer de cotisation ni au titre de la CSG-CRDS ni au titre des cotisations sociales sur les salaires, étant donné qu'ils se trouvent dans la situation de « travailleurs clandestins ». **Il est donc juste que l'intégralité des consommateurs génère des recettes pour régler les frais liés à la santé et que ce ne soit pas seulement les producteurs de richesses français qui paient seuls**. Je propose de conserver les taux de TVA actuels de 2,1, 5,5 et 20 % en y additionnant une « taxe sur les ventes » qui sera respectivement de 2,9 %, de 4,5 % et de 5 %. Cette taxe sera également applicable aux services vendus par les sociétés étrangères à des résidants du territoire national. Il n'est pas normal qu'une société de prestations de services téléphoniques ou audiovisuels paie une TVA à taux normal en France et, lorsqu'elle est domiciliée au Luxembourg, où les taux de TVA sont plus réduits du fait de la protection sociale différente organisée dans ce pays voisin, que les abonnés français à ce genre de service ne paient pas les mêmes taxes, puisqu'ils paient actuellement la TVA forfaitairement sur le pays d'origine du service**. 5%, 10%, 25% = moins de charges et d'impôts de production = du travail en France**.

Article 48 : Résorber la grande pauvreté.

La France est un pays riche et elle doit pouvoir dégager les moyens pour résorber en moins de dix ans la très grande pauvreté qui concerne, selon le Secours catholique, entre 6 et 7 % de la population. Je propose que des décisions soient prises au niveau local ou départemental. **Les aides diverses doivent être adaptées comme l'est actuellement l'Allocation personnalisée d'autonomie, laquelle est calculée en fonction de la localisation, du niveau de dépendance, du patrimoine et des revenus**. Il ne faut pas créer de nouveaux droits, il faut que les intéressés les connaissent et il conviendra donc de simplifier, au maximum, leur gestion. Il faut concentrer les dossiers auprès d'un interlocuteur unique qui sera capable de prendre des décisions et de les assurer par la suite. Ces décisions ne doivent plus être prises dans un bureau mais dans une cage d'escalier, afin de solutionner les réels problèmes et de répartir la tranquillité de certains quartiers difficiles, qui font face à des problèmes importants et qui ne sont jamais résolus, malgré des dépenses budgétaires colossales et gaspillées.

Article 49 : Inciter à la location des logements vides.

En France, il est considéré qu'il y a entre 1,5 et 2 millions de logements qui sont vides tout au long de l'année. Certains ne sont pas habitables, et ne disposent pas du confort nécessaire. Je fais plusieurs propositions pour remettre ces logements dans le circuit locatif. Tout d'abord, les lois mises en place après 1981 par M. Quillot seront supprimées. Il y aura **fusion de la réglementation qui concerne la location d'appartements vides et meublés, avec assimilation des logements vides aux règles actuellement applicables aux locations meublées. Ainsi, cela évitera le captage sur une longue durée, par des locataires de mauvaise foi, mauvais payeurs, qui pourront alors être remplacés plus facilement s'ils ne respectent pas les conditions locatives par d'autres locataires plus vertueux**. Les logements vides depuis plus de six mois, conservés en cet état par choix, qui ne sont pas en cours de travaux, seront imposés différemment. Les propriétaires qui choisissent de les garder vides, en dehors de travaux de rénovation ou de projet de destruction ou de reconstruction, devront supporter une imposition, au titre des revenus, sur 50 % de la valeur locative du logement qu'ils choisissent de conserver vide. Je propose d'inverser la loi SRU. L'objectif de la loi SRU était de permettre aux plus modestes d'accéder à un logement. C'est un échec patent puisque la situation s'est aggravée. **Les plus modestes rencontrent des difficultés pour se loger dans le privé car l'offre est rare et, comme l'offre est rare, les prix sont élevés**. Tout cela en raison

de la concurrence déloyale d'un parc social dont l'attribution des logements reste encore contestable et très opaque. **Dans des grandes villes, dont Paris, la loi SRU a incité les « organismes de logement social » à acheter des immeubles anciens déjà occupés, ce qui a poussé les prix à la hausse…** tout en ne créant aucune offre locative supplémentaire. En plafonnant à 8 à 12% (selon les communes) le nombre de logements sociaux dans une commune avec une amende au-delà de ce plafond. **Les logements sociaux doivent exclusivement servir à loger les personnes en grandes difficultés ou les personnes en situation d'urgence** (après l'incendie d'une maison ou une femme battue qui doit quitter son foyer rapidement…). Les logements sociaux actuels doivent être revendus sous le quinquennat et l'accroissement de l'offre privée (88% à 92% du parc) va favoriser la concurrence et inverser la demande, favorisant la fluidité et la baisse des prix.

Article 50 : Sortir d'une politique de logement coûteuse et inefficace.

Nous ne pouvons que constater l'échec des politiques du logement mises en place en France depuis le milieu des années 1970. C'est un échec qui a été prolongé et aggravé au fur et à mesure de la mise en place de dispositifs spéciaux. Les politiques d'aide au logement sont coûteuses et n'ont pas été efficaces. Cela peut se voir pour l'Aide personnalisée au logement (APL, ALF et ALS), qui représente plus de 70 % de l'ensemble des aides publiques versées pour le logement. Le comble du ridicule est souvent dépassé, un rapport récent a démontré que les APL représentent plus que le montant du loyer pour plus de 15 % des récipiendaires ! Contrairement à une idée reçue, ces aides n'avantagent pas les locataires. Une étude conduite par l'économiste Gabrielle Fack a révélé que sur la période 1973 à 2002, soit sur 30 ans, 50 % à 80 % des allocations logement perçues par les locataires ont été absorbées par des augmentations de loyers et donc captées par les bailleurs, sans avoir un effet quelconque dans l'agrandissement du parc locatif. Les aides directes, qui ont été consenties via les dispositifs Méhaignerie, Borloo, De Robien, Sellier, Duflot, Pinel… au profit des investisseurs en parcs de logements destinés à la location ont permis auxdits investisseurs d'acquérir un logement à un prix d'un quart moins cher que celui proposé à un primo-accédant. **Il y a eu, de facto, mise en place d'un système fiscal privilégiant l'accroissement du patrimoine des possédants, et ne permettant pas d'orienter les aides vers les non-propriétaires, désireux pourtant de le devenir**. Je propose d'avoir le courage de mettre un terme aux aides personnelles et autres dispositifs législatifs qui confèrent complètement artificiellement au logement un sentiment de valeur refuge destinée aux investisseurs. La déresponsabilisation desdits investisseurs, face à **la qualité des logements (92 % du parc actuel est dans des normes énergétiques insuffisantes, voire désastreuses), est une démonstration supplémentaire de la stupidité de ces aides. Les prix de l'immobilier en France ont été artificiellement gonflés par les politiques publiques du logement.** De même, outre le stupide IFI d'Emmanuel Macron, la fiscalité confiscatoire qui a été appliquée sur les plus-values concernant les terrains à bâtir a amené une raréfaction desdits terrains à bâtir, et donc une hausse importante du prix des logements neufs. La suppression de ces aides va permettre d'avoir un retour à la valeur réelle d'usage et d'occupation desdits logements, telle qu'elle est constatée dans d'autres pays voisins. Cela impliquera un recul de la valorisation des logements dans un certain nombre de villes importantes. Les propriétaires occupant leur résidence principale ne sont pas affectés, s'ils vendent leur bien moins cher, ils en rachèteront un autre, au moment de leur déménagement, à moindre prix également. Seuls les spéculateurs seront touchés, ce qui n'est pas en soi, économiquement parlant, un problème. Dans un deuxième temps, après le rétablissement des Finances publiques, **je propose de ne garder que les aides pour les primo-accédants qui construisent ou achètent des biens à haute qualité environnementale**. Ces mesures auront un effet important et positif sur l'emploi, avec une plus grande fluidité des personnes, via un logement plus accessible.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 51 : Organiser la rénovation des bâtiments anciens.

L'actuelle réglementation thermique a généralisé la norme « bâtiments basse consommation » pour les logements neufs, depuis 2012. Pour l'ancien, les travaux de rénovation devaient conduire à une réduction de 38 % des consommations d'énergie d'ici à 2020. **On n'y est pas, à loin près, et les factures de gaz ou d'électricité sont là pour le prouver en 2022.** Je propose que, pour les bâtiments anciens, les réductions de consommation énergétique amenant à la norme BBC deviennent obligatoires avant 2027, en dehors des secteurs protégés par la présence d'un bâtiment historique ou en dehors des bâtiments particulièrement remarquables et non-isolables, par le changement de fenêtres ou par l'extérieur. Pour ces bâtiments spécifiques, les travaux d'isolation devront être effectués, tout en maîtrisant l'aération naturelle, afin d'éviter la propagation de champignons style mérules, par effet « cocotte-minute ». Pour les bâtiments anciens et notamment pour toutes les zones pavillonnaires, les réductions de consommation énergétique amenant à la norme BBC deviendront obligatoires. Les travaux préalables seront imposés avant toute cession de bâtiments anciens. Mes propositions de 2012 restent malheureusement d'actualité. La rénovation forcée de l'ensemble de notre parc d'habitation entraînera la création, chaque année, de 65.000 à 70.000 emplois nets de toute destruction, sans compter, bien sûr, le remplacement des personnes partant à la retraite dans la période considérée.

Article 52 : Pérenniser la solidarité entre les générations.

Je propose de créer une Caisse nationale de garantie des retraites dont les actifs seront à l'origine apportés par l'Etat, l'actuel fonds de réserve des retraites, et par l'apport intégral des actifs immobiliers et fonciers détenus par l'Etat ou par les collectivités locales et territoriales ainsi que toutes les participations détenues aussi bien par l'Etat que par les collectivités locales et territoriales dans des entreprises, quel que soit le secteur de l'entreprise (distribution d'électricité, de gaz, de courrier, sans aucune exception). Ni l'Etat ni les collectivités locales et territoriales ne pourront posséder en direct un quelconque bien immobilier. **L'Etat comme les collectivités seront donc locataires des biens appartenant à la Caisse nationale de garantie des retraites ou auprès d'un bailleur privé**. La Caisse nationale de garantie des retraites aura un capital divisé en actions. Celles-ci pourront, après une période minimale de détention de dix ans, être cédées par l'Etat ou les collectivités locales et territoriales sur le marché boursier. La Caisse nationale de garantie des retraites aura comme première vocation d'entretenir, de valoriser et d'exploiter le patrimoine en sa possession sur la méthode de gestion dite « de bons pères de famille », à un horizon de long terme. Elle distribuera une partie de ses bénéfices sous forme de dividendes, qui seront des recettes pour ses actionnaires (Etat, collectivités). **Les actions de la Caisse nationale de garantie des retraites seront distribuées, à titre d'à-valoir sur le patrimoine futur à raison de 25.000 euros de valeur d'action pour chaque naissance d'enfant de nationalité française à partir de la troisième naissance.** Seul le produit des dividendes sera utilisable par les parents durant la période où l'enfant récipiendaire est mineur. A sa majorité, l'enfant pourra disposer des actions et de leur revenu. Ce sera une transmission partielle du patrimoine commun, pour lui donner un « coup de pouce » pour son démarrage dans la vie active. Dès sa majorité, les actions seront cessibles par l'enfant récipiendaire.

Article 53 : Sauver la retraite par répartition.

La réforme des retraites qui a été mise en place par le gouvernement de François Fillon (sous la présidence Sarkozy), a été insuffisante car elle ne rétablit pas l'équilibre des comptes publics, du fait de la persistance d'un chômage massif alors qu'il était prévu, dans les calculs qui furent faits à l'époque, d'un retour à un taux de chômage inférieur à 7 % à horizon 2017, ce qui n'a pas été constaté. Il n'y a pas eu de réforme durant deux mandats : Hollande et Macron n'ont pas osé. **Pour pérenniser le système de retraite par répartition, dans un contexte de vieillissement de la**

population, d'augmentation de l'espérance de vie de presque un an, en moyenne, tous les trois ou quatre ans, il convient de réformer notre système de retraite pour qu'il soit équilibré au niveau de la perception des cotisations et du versement des prestations. Tout d'abord, aucune prestation ne pourra être effectuée en faveur d'une personne n'ayant jamais travaillé ni cotisé sur le territoire national. Je préconise de stabiliser la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein et, de plus d'allonger progressivement pour un retour à 65 ans de l'âge du départ à la retraite pour tous. Cela devra être fait à raison d'un trimestre par an, jusqu'à ce que la barre des 65 ans soit atteinte. Il faut rappeler que l'augmentation de l'espérance de vie entre 1981 (instauration de la retraite à 60 ans) et 2022 a été de plus de neuf ans. **La simple « justice sociale » et le « maintien des avantages acquis » pourraient justifier une augmentation de l'âge du départ à la retraite jusqu'à 68 ans, ce qui est en cours de mise en place dans un certain nombre de pays voisins. Le maintien d'un âge de départ à la retraite n'est pas tenable financièrement et conduira inévitablement à l'explosion du système de retraite, donc à la création de retraites par capitalisation**, gérées par le grand capitalisme mondialisé ce qui est, peut-être, le but des démagogues qui font d'autres propositions. Les cotisations actuelles sont à un niveau qui est dissuasif et qui incite nos jeunes talents à aller travailler à l'étranger. L'augmentation des cotisations est donc actuellement totalement impossible. Il en est de même pour l'abaissement des pensions dont le niveau actuel ne permet pas toujours une vie correcte pour certaines personnes âgées. Je suis hostile au principe de retraite par capitalisation qui n'est pas tenable économiquement à l'échelle de plusieurs générations. **Je suis favorable, en revanche, au développement de l'actionnariat salarié comme à celui de l'actionnariat populaire, défiscalisé en vue de la préparation de la retraite.**

Article 54 : Mettre en œuvre une grande politique familiale.

Selon une étude de l'Insee, les couples avec trois enfants ou plus ont un revenu moyen inférieur de 3.000 euros environ à celui de la moyenne de l'ensemble de la population française. **Une société doit être solidaire envers les personnes qui assurent son avenir en prenant la responsabilité d'élever une famille, une famille nombreuse de surcroît**. La société doit donc assurer une égalité absolue et certainement pas défavoriser les familles nombreuses par rapport à celles qui choisissent d'avoir peu ou pas d'enfants. Outre la création de places d'accueil pour les jeunes enfants (crèche, cf. nos propositions sur ce problème), **je propose que les femmes qui désirent s'arrêter de travailler provisoirement pour élever de jeunes enfants et qui élèvent ou ont élevé au moins trois enfants bénéficient d'un trimestre de retraite tous les deux trimestres, dans le calcul de leur retraite personnelle.** Lesdites femmes « provisoirement au foyer » pourront racheter les trimestres manquants sans limitation afin d'obtenir « une carrière pleine ». **Les différentes allocations, dont les Allocations familiales, devront être de nouveau distribuées sans conditions de ressources**, elles seront déclarables dans le cadre du revenu du foyer fiscal. **La déclaration de grossesse, pour chaque enfant supplémentaire à partir de trois, rendra le dossier de demande de logement social prioritaire, qu'il soit question d'un premier dossier ou qu'il s'agisse d'une demande de logement plus vaste, destiné à accueillir l'enfant supplémentaire.**

Article 55 : Ouvrir les services d'un « écrivain public » pour l'aide aux démarches administratives.

Je propose que dans chaque canton (il y en aura 4.000 en France, après déboulonnement du système artificiel mis en place dans la dernière loi électorale), **l'administration devra déléguer un ou plusieurs de ses salariés dans un poste d'« écrivain public » pour aider les familles et les personnes âgées dans toutes leurs démarches administrative**s, avec un numéro de téléphone très accessible et de vastes plages horaires de consultation individuelle et confidentielle, sans rendez-vous.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 56 : Un régime de retraite égal pour tous.

Les différentes réformes de la retraite, dont la réforme « Fillon » de 2003 n'ont jamais touché à l'avantage qui consiste à ce que la retraite dans la Fonction publique soit basée sur les six derniers mois (hors primes) dans le public alors que, dans le privé, elle est calculée sur les vingt-cinq meilleures années de la carrière. **Je propose de supprimer cet avantage pour parvenir à un alignement pour le calcul des retraites entre la Fonction publique et le privé**. Ainsi, environ 1 milliard d'euros seraient économisés chaque année sur les dépenses publiques. L'égalité face au régime de retraite amènera un consentement, et cette réforme ne sera pas rétroactive.

REDONNER L'ENTHOUSIASME À NOTRE PAYS. UN PAYS, C'EST D'ABORD UN GRAND PROJET COLLECTIF.

Article 57 : Favoriser le renouvellement des élites.

La France d'aujourd'hui est comparable à la société « d'Ancien Régime » juste avant la Révolution. Notre société a une base très large, une toute petite élite qui se reproduit entre elle, et, entre les deux, une masse assez importante de personnes, avocats, médecins en horaires libres, professionnels des loisirs, qui travaillent pour la petite élite du sommet. La société est entraînée par le bas, vers des emplois de services peu qualifiés, moins payés que les emplois industriels. **Je propose qu'il y ait davantage d'emplois intermédiaires, avec une rémunération plus juste de ces emplois et surtout un renouvellement des élites**. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement avec des familles à l'Assemblée nationale, au Sénat ou au gouvernement, des ministres, fils de ministre, petit-fils de ministre, fils de députés, petit-fils de députés ou de sénateurs… De la même manière, **toute personne acceptant un mandat de député ou de sénateur sera réputé démissionnaire d'office et immédiatement après son acceptation de la Fonction publique, s'il travaillait, préalablement à son élection, dans ladite Fonction publique.**

Article 58 : Impliquer toute notre jeunesse dans la Défense nationale.

Je préconise le retour à un service militaire universel actif, hommes et femmes, d'une durée de quatre mois, qui sera effectué entre l'âge de 18 ans et l'âge de 21 ans. S'y ajouteront tous les deux ans, pour les personnes retenues par l'Armée française, quatre jours de formation complémentaire. **Pour les personnes qui ne désireront pas effectuer ce service militaire, pour des raisons personnelles, religieuses ou autres (dispense médicale…), un service civil de huit mois sera alors imposé**. Ce service sera universel, les dispenses devront être vraiment exceptionnelles pour moins de 2 % de la classe d'âge précitée.

Article 59 : Autonomiser les jeunes qui travaillent.

Je propose, pour tous les jeunes d'au moins 16 ans qui ont quitté le domicile familial pour une formation ou pour un travail que leur part d'allocation familiale soit versée sur un compte personnel et non plus sur celui de leurs parents. Je propose également d'abaisser à 14 ans l'âge auquel il sera possible d'entamer un apprentissage.

Article 60 : En terminer avec les ghettos urbains.

Je veux imposer aux bailleurs sociaux de vendre aux locataires occupants, pour un volume minimum de 10 % du parc actuel en cinq ans, les logements qu'ils possèdent. Cette vente se fera sur la base du prix estimé par les domaines, réduit de 50 % pour un engagement de conserva-

tion de cinq années au minimum. Le but de cette opération, qui libérera de 400.000 à 500.000 logements actuellement dans le parc social, va permettre une mixité plus large de l'habitat et redonnera les moyens aux bailleurs sociaux d'investir dans de nouveaux programmes immobiliers, là où les besoins sont cruciaux.

Article 61 : Instauration d'une cérémonie de « prise de nationalité ».

Lors de l'acquisition de la nationalité française, chaque nouveau citoyen devra renoncer strictement à toute autre allégeance par un serment. La nationalité française sera accordée, chaque année à la date du 14 juillet. Les décrets de naturalisation ne pourront être faits qu'après une participation à une cérémonie de « prise de nationalité », cérémonie très solennelle, dans les préfectures, dans les sous-préfectures ou, à défaut, dans les chefs-lieux de communes importantes. **Toute personne qui possède la nationalité française et une autre nationalité et qui ne renonce pas à cette autre nationalité dans les six mois précédant sa majorité et dans les douze mois la suivant perdra la nationalité française**. En aucun cas, la nationalité française ne peut s'acquérir automatiquement, **on ne pourra devenir Français que par une adhésion à la culture de la France, à son histoire, avec le désir de construire un futur en commun avec l'ensemble de la nation.** Cela implique une renonciation à toute autre allégeance et nationalité extra-européenne.

Article 62 : Diminuer la mortalité de nos jeunes sur les routes.

La mise en place du « tout répressif » notamment via les radars automatiques (plus de 4.000 installés), a peut-être généré des recettes importantes pour l'Etat, sans pour autant résoudre et solutionner définitivement certains problèmes cruciaux, faute d'investissement. **Le nombre des morts sur les routes est toujours de plusieurs milliers par an, et la réduction de 90 à 80 km/h fut un échec, sauf pour les recettes des radars automatiques.** Il y a plusieurs dizaines de milliers de blessés, c'est une hécatombe insupportable. Parmi les personnes décédées, il y a trop de jeunes qui circulent en deux roues. **Une tolérance zéro en ce qui concerne l'alcoolémie et l'usage de stupéfiants au volant doit être mise en place**. Par ailleurs, le réseau routier doit être aménagé, il doit être repensé pour les deux roues motorisés. Environ 40 % des individus tués sur les routes au cours d'une année utilisent des cyclomoteurs, des scooters, des motos, ou des bicyclettes. Comme le Royaume-Uni le fait, une signalisation routière horizontale peinte sur les chaussées devra avertir des croisements, des stops, des indications de vitesse dans les zones concernées. **Les glissières « de sécurité » devront être rénovées, avec mise en place, comme en Italie, systématiquement de doubles glissières,** afin d'éviter qu'une moto puisse passer par-dessous et que le motard soit tué non pas par l'accident mais par le choc contre la glissière.

Article 63 : Diminuer le taux des suicides.

Chaque année, en France, plus de 10.000 décès sont à déplorer pour cause de suicide (chiffre en augmentation dans la période récente), dont énormément de jeunes. Il n'y a aucune politique publique actuelle sur ce sujet. **Les suicides, les tentatives de suicide, sont un drame qui touche plus d'un foyer sur 1.000 en France, chaque année**. Je propose la création d'un Observatoire national des suicides en France. Son rôle sera de savoir qui se suicide, comment, où, quels sont les critères de vulnérabilité… et de tenter d'apporter des réponses afin d'endiguer ce phénomène qui, selon les statistiques, est très nettement supérieur en France par rapport à ce qui est constaté dans les pays voisins. **Il convient de faire de la lutte contre le suicide une grande cause nationale.**

Article 64 : Revivifier la démocratie.

Outre les nombreuses évolutions proposées par notre projet de constitution, **je propose la reconnaissance du « vote blanc ».** La majorité absolue est nécessaire à l'élection d'un candidat, les suffrages qui sont comptés à part comme étant non-exprimés (bulletins blancs) devront être comptabilisés.

NICOLAS MIGUET 2022

Article 65 : Rouvrir des espaces de liberté.

La liberté des uns ne doit pas gêner celle des autres. On ne peut que constater la multiplication des interdictions au fil des ans, sous des prétextes plus ou moins sanitaires. La liberté d'expression (y compris historique), est bâillonnée. Il est interdit de fumer, même en compagnie d'autres fumeurs… Il est interdit de faire la fête le soir… **Chaque préfet devra ouvrir dans son département un Commissariat aux libertés individuelles chargées de recevoir la population comme les élus locaux pour tout sujet concernant l'organisation des espaces de vie en ville afin de trancher sans procédure judiciaire et de rouvrir des espaces de liberté**. Ces espaces de liberté ont quasiment disparu également dans les zones rurales. Il y avait en 1960 plus de 500.000 cafés ouverts au public en France, ils sont moins de 35.000 en 2022. On ne peut à la fois déplorer la désertification et interdire les lieux de convivialité et d'échange que peuvent être les cafés, parfois dotés d'un petit espace épicerie ou d'autres lieux de rencontre. **Je lancerai l'opération « 10.000 bistrots » dans nos campagnes**, à raison d'au moins mille ouvertures par an.

Article 66 : Lancer de grands travaux pour redonner du prestige à la France.

Dans le cadre du développement touristique pour que la France démontre au monde que sa « gloire » n'est pas terminée, **je propose un certain nombre de grands travaux emblématiques**. Ce sera notamment la reconstruction des châteaux des Tuileries, de Saint-Cloud, de Richelieu dans l'Indre-et-Loire, un projet majeur de restauration sera à réaliser pour chaque période de dix ans dans nos 4.000 cantons. Ce sera la construction dans les grandes villes de bâtiments emblématiques des savoir-faire architecturaux et techniques modernes de la France, à la manière de la Tour Eiffel en 1889. **Ce sera encore la construction de grands paquebots, fleurons de la Marine française, comme le France, naguère, qui seront destinés à la fois à être une vitrine technologique et du luxe à la française**, et de l'art de voyager à la française, avec notre art culinaire à table.

Article 67 : Recentrer l'aide au développement sur des actions concrètes.

Je préconise que la France ne participe plus à l'aide indirecte au développement. **Les aides au développement aux pays d'Afrique ou d'ailleurs seront réalisées sous la responsabilité des collectivités territoriales et des cantons, par le biais de jumelages, via des accords ponctuels**. Outre quelques financements, il faudra privilégier « l'aide en nature » de travaux d'intérêt général (via des jeunes volontaires bénévoles ou non) ou la mise à disposition de matériels qui sont remplacés en France mais toujours d'une capacité d'utilisation dans d'autres pays.

METTRE FIN AUX ABUS ET AUX FRAUDES. NON SEULEMENT ARRÊTER DE JETER L'ARGENT PAR LA FENÊTRE, MAIS ÉGALEMENT FERMER LA FENÊTRE !

Article 68 : Abolir les « privilèges ».

Actuellement, l'Etat possède un grand nombre de biens, les collectivités locales et régionales aussi. Via la suppression de ce droit qui permet à l'Etat, aux collectivités locales et régionales de posséder ses biens en les basculant par un apport de l'intégralité du patrimoine de ses administrations et de l'Etat à la Caisse nationale de garantie des retraites, je propose que soit mis fin à toute situation de privilège, plus ou moins important, source d'aigreur au sein de la population. **Les logements dits « de fonction » seront soumis à la perception d'un loyer, au prix du marché, aussi bien pour les ministres que pour les autres per-**

sonnels. Lorsqu'il s'agit d'un logement lié à une suggestion particulière, une réfaction sur ce loyer sera consentie, proportionnellement aux obligations qui sont faites aux personnels concernés, dans la limite d'un maximum de 70 % par rapport au loyer « de marché ». L'enjeu est loin d'être insignifiant car à l'heure actuelle les bénéficiaires d'un « logement de fonction » représentent une équivalence de dépenses de l'ordre de 8 milliards d'euros par an, loyers actuels déduits, pour l'ensemble du territoire national.

Article 69 : Arrêter les trafics.

Le prix du tabac, qui a été augmenté fortement chaque année au cours des dernières années, ne sera plus augmenté durant cinq ans, pour contrer les nombreuses fraudes, les trafics, les achats à l'étranger, tout voyageur sera dans l'interdiction d'acheter plus d'un paquet de cigarettes en plus du paquet en cours, un paquet de tabac ou une boîte de cigares, que les voyages se fassent en voiture, en train, en car ou par avion. On estime à environ 30 % de la consommation française de cigarettes et autres produits tabagiques le pourcentage qui est importé de l'étranger ou vendu via les réseaux frauduleux. Le surcroît de recettes attendu pour la Sécurité sociale, à consommation et à prix constants, peut être estimé à 3 milliards d'euros, celui pour l'Etat à 1,5 milliard d'euros chaque année. Une amende de 90 euros par paquet importé frauduleusement sera infligée aux personnes dépassant la limite évoquée plus haut.

Article 70 : Traquer la fraude aux aides sociales.

Les fraudes aux Allocations familiales, à la Sécurité sociale, aux caisses de retraite… sont nombreuses et cela représente un manque à gagner ou une dépense non-due qui a été estimée entre 27 et 50 milliards d'euros annuellement (selon une étude parlementaire qui date d'il y a plusieurs années et selon les deux livres récents du magistrat Charles Prats). **Actuellement, à peine plus de 40 % des informations communiquées à la caisse des Allocations familiales sont vérifiées. Je propose, dans un délai maximum de deux ans, de rattraper tous les dossiers qui n'ont pas été vérifiés et, dès le 1er janvier 2023, de ne délivrer des prestations qu'après une vérification exacte et complète de l'ensemble des données qui ont été déclarées**. Les effectifs qui travaillent à effectuer ce contrôle seront au minimum triplés. Dans les caisses d'Allocations familiales, il y a à peine plus d'un millier d'agents qui ont cette charge de vérification, ceci est ridicule par rapport aux enjeux. Un effort très particulier sera effectué en direction des bénéficiaires du RSA, prestations réglées par les départements, dont un certain nombre d'étrangers qui touchent leur retraite hors de France et qui affichent être sans ressources en France. Ils obtiennent frauduleusement, bien que non-bénéficiaires si l'on venait à tenir compte des sommes perçues à l'extérieur des frontières (Royaume-Uni…), un revenu de solidarité activé. En ce qui concerne les arrêts maladie, je propose que tout congé d'une durée minimale d'une semaine soit contrôlé, sous peine de ne pas être indemnisé. Ce sera la même chose lorsque différents arrêts maladie, au sein d'une même année, dépasseront pour un même récipiendaire les sept jours d'arrêt. **Par ailleurs, il faut rappeler que je propose d'instaurer trois jours de carence dans la Fonction publique, comme dans le privé**. N'oublions pas non plus que je propose, toujours dans un souci de réduire les fraudes, d'imposer dans un laps de temps de six mois, le changement complet de toutes les « cartes Vitale », qui seront délivrées exclusivement contre présentation des papiers nécessaires, des justificatifs. Les nouvelles cartes permettront, sinon de supprimer totalement, du moins de réduire très fortement, d'au moins 80 à 90 %, les fausses cartes ou les faux ayants droit qui sont actuellement à la charge du système d'Assurance maladie alors qu'ils ne devraient pas l'être (75 millions de cartes actives pour 67 millions d'habitants).

Article 71 : Empêcher la dilapidation de l'argent destiné à la santé.

Il existe une liste de trente-deux maladies à longue durée (ALD), style diabète, cancers, maladies cardiovasculaires… pour lesquelles tous les traitements sont remboursés à 100 %, sans

NICOLAS MIGUET 2022

ticket modérateur. Avec le vieillissement de la population, les dépenses liées à ces maladies explosent, elles sont chaque année responsables de l'essentiel des dépenses de santé. Je propose le recentrage du dispositif sur les affections de longue durée, avec un meilleur contrôle des prescriptions. Ces mesures peuvent permettre d'amener 2 à 3 milliards d'euros d'économies chaque année sur ce type de dépenses. Elles représentent plus de 60 milliards d'euros actuellement. **Il sera utile également de réformer l'Aide médicale d'Etat, qui a été complètement détournée de son objectif initial de dispositif d'urgence. Plus des deux tiers de ces coûts correspondent à des dépenses hospitalières pour de lourdes pathologies comme le SIDA, la tuberculose…** Visiblement, des personnes viennent en France exclusivement pour se faire soigner aux frais de la Nation française. Non seulement il n'y a pas de photo sur les attestations délivrées, ce qui facilite les fraudes supplémentaires, mais de plus, il y a un grand nombre d'abus comme la prise en charge par l'AME de fécondations in vitro, qui sont parfois illégales dans les pays d'origine des récipiendaires. Le contrôle, plus sévère, de cette AME va permettre de respecter le soin normal pour les 200.000 bénéficiaires annuels dans le cadre de la politique de Santé publique, en évitant les abus, ce qui permettra d'économiser entre 100 et 150 millions d'euros par an sur les budgets publics.

Article 72 : Réorganiser les dispositifs sociaux pour éviter les doublons.

L'objectif de la mise en place du RSA était de rendre le travail plus rémunérateur que l'inactivité. Pourtant, cela n'a pas empêché de conserver une autre forme, avec le même objectif : la « prime pour l'emploi » qui fut instaurée en 2001. Grâce à ce mécanisme, 8,9 millions de foyers réduisent leur impôt sur le revenu ou reçoivent un chèque de la part de l'Etat. L'intégration de la PPE dans le RSA, en resserrant le dispositif sur le seul RSA qui serait plus contrôlé, économisera 4 milliards d'euros de dépenses fiscales à terme, chaque année.

Article 73 : Mettre fin aux abus sur les retraites.

Afin de réprimer les abus, **je propose que les retraités qui ont droit aux caisses de retraite françaises et qui vivent en dehors du territoire de la France (métropolitaine ou d'Outre-mer) ne puissent toucher leur pension que suite à une démarche personnelle, semestrielle, via un rendez-vous physique dans le consulat du pays dans lequel ils sont installés**. Actuellement, plusieurs milliers voire, selon certaines sources, plus de 10.000 « centenaires » touchent leur retraite mensuellement en dehors des frontières de l'Hexagone… ce qui permet un soupçon d'abus caractérisé.

Article 74 : Limiter les retraites exorbitantes des politiciens.

Je suggère que les retraites qui sont accordées aux titulaires d'anciens mandats politiques ne puissent être cumulables au-delà d'un maximum de 4.000 euros par mois.

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT ET LA RURALITÉ FRANÇAISE. NOS CAMPAGNES SONT L'ÂME DE LA FRANCE.

Article 75 : Redonner sa fierté de nourrisseur « raisonné » à notre monde agricole.

Chaque année, des exploitations agricoles disparaissent. Elles étaient encore 600.000 il y a peu de temps, elles sont à peine plus de 400.000 aujourd'hui. Environ 25 %, voire davantage, sont des « travailleurs pauvres ». Plus de 60.000 agriculteurs français ont rempli des demandes d'inscription au RSA, majoritairement dans l'élevage et le secteur laitier. Il est évident que la course au

machinisme (ce qui a amené un endettement faramineux) et à l'agrandissement est un échec patent. **Le modèle hyperproductiviste qui leur a été imposé depuis le ministre de l'Agriculture Jacques Chirac est un fiasco**. Les citadins, qui veulent payer de moins en moins cher leur alimentation, sont choqués par les scandales comme la dioxine dans le poulet, l'affaire de la vache folle, de la viande de cheval dans les lasagnes… les pesticides dans les légumes (trop souvent importés), les hormones dans le lait… Nos paysages sont défigurés (éoliennes…), les algues vertes polluent certaines plages bretonnes. **Les Français sont inquiets et ils incriminent les agriculteurs au lieu de mettre en cause le système qui les a poussés à spécialiser exagérément leur agriculture et à la standardiser**. La politique agricole mise en place au cours des dernières décennies a obligé les terroirs à s'adapter à un faible nombre de variétés de semences, les prairies et la production laitière à se concentrer sur quelques races seulement de vaches, voire une race unique, qui produit un lait abondant, comportant surtout beaucoup d'eau et que l'on déshydrate pour faire du lait en poudre ! Le monde agricole a été poussé à investir fortement un capital colossal par emploi effectif, qu'il s'agisse du prix des terres, de celui des bâtiments agricoles, des matériels (tracteurs, moissonneuses-batteuses…). Les revenus se sont effondrés, ils sont compensés par la mendicité ou par des subventions. Les révoltes sporadiques n'y font rien, le monde agricole se meurt, il y a au moins un suicide tous les deux jours en France parmi les exploitants agricoles. La grande distribution, qui n'a jamais pris en compte les agricultures régionales et les spécificités des terroirs est également responsable de cette uniformisation des goûts et des productions, par obligation. Je préconise donc la mise en place d'une taxe carbone qui incitera l'ensemble du secteur distributif à s'approvisionner localement. Pour améliorer la conservation de l'eau, je propose d'entourer l'intégralité des parcelles actuelles par des haies et de constituer des réserves d'eau par récupération en recréant notamment des mares ou des étangs. La France apporte actuellement les trois quarts des protéines végétales pour l'alimentation animale (soja…) comme pour les humains (pois chiche, haricots, fèves, lentilles…), productions que nous avons abandonnées. Je préconise une politique de prix réel, soutenue, permettant une rémunération du travail agricole avec une nouvelle diversification des plantations et avec notamment la possibilité que chaque agriculteur puisse fabriquer par lui-même ses semences. Les protéines destinées à l'alimentation animale sont importées actuellement au mépris parfois du bon sens, comme avec le soja, souvent transgénique, qui provient du Brésil ou de l'Argentine. Il conviendra d'inciter à la culture plus intensive de luzernes, de trèfles, de lotiers, de sainfoins… des protéines végétales riches en azote. **Je considère que le but de l'agriculture française est de nourrir la population française par priorité, avec des produits de qualité, correctement payés pour les exploitants**. Cette nourriture ne doit pas être source d'importation d'engrais azotés de synthèse, coûteux en énergie fossile, importés sous forme de gaz naturel russe et norvégien notamment, voire de gaz de schiste en provenance des Etats-Unis. La politique préconisée à une recombinaison de l'agriculture et de l'élevage. Celle-ci permettra de fabriquer du fumier grâce à l'élevage des animaux sur des pailles, au lieu de fabriquer du lisier qui pollue les nappes phréatiques et qui génère des dysfonctionnements que nous connaissons, comme le phénomène des algues vertes en Bretagne ou d'autres pollutions en Ile-de-France. Je préconise la généralisation des appellations d'origine protégée, avec une certification comme pour le bio. Il sera notamment interdit d'appeler « camembert fabriqué en Normandie » une spécialité laitière qui sera peut-être fabriquée dans une usine située physiquement en Normandie mais qui utilisera du lait importé d'ailleurs. **Les agriculteurs ne doivent plus être rémunérés par des aides directes, qui les obligent à consacrer un temps considérable en paperasses, mais par des prix garantis**. Les consommateurs peuvent accepter d'acheter leurs produits à un prix normal, car ce seront des produits sains et, de surcroît, ils garantiront des paysages préservés. Il est assez étonnant de voir que dans un pays où l'on considère que la cuisine fait partie de notre culture, on se bat pour l'exception culturelle pour

NICOLAS MIGUET 2022

la littérature, le cinéma… et notre exception culturelle pour notre gastronomie et pour nos produits n'est pas préservée du tout. Il y a cinquante ans, l'alimentation représentait 30 % du budget des ménages, à ce jour, le chiffre est à peine supérieur à 10 %. **L'agriculture doit abandonner sa mentalité de subventions et de mendicité et recouvrer son honneur grâce à un service public d'entretien de nos paysages, d'alimentation nutritive, qualitative et gustative**. Les traités sur les échanges internationaux doivent être amendés ou dénoncés s'ils ne peuvent être amendés. N'oublions pas que les seuls avantages comparatifs de l'agriculture française sont les produits à très haute valeur ajoutée comme les vins, les alcools forts (cognac, armagnac, calvados…), les fromages d'appellation d'origine protégée… **L'agriculture doit prendre un virage, il sera puissant au niveau des emplois, pour le bénéfice de la nation entière**. Il est possible, en dix ans, de créer entre 200.000 et 250.000 emplois nouveaux dans une agriculture redimensionnée et accrochée de nouveau à ses terroirs.

Article 76 : Le nucléaire, un enjeu réel.

Aujourd'hui, par démagogie, la France pratique un prix de vente de l'électricité aux particuliers qui est inférieur au prix de revient réel. C'est devenu caricatural. En effet, le coût de démantèlement futur des centrales nucléaires n'a pas été pris en compte notamment pour la revente d'électricité par EDF aux opérateurs tiers (AREHN). Les provisions qui ont été constatées dans le bilan d'EDF sont à peine supérieures à 20 milliards d'euros. Le seul démantèlement du surgénérateur de Creys-Malville représente 10 milliards d'euros environ alors que cette centrale expérimentale n'a jamais produit d'électricité pour le réseau. En appliquant les retenues par le Royaume-Uni sur son parc nucléaire actuel, EDF aura à dépenser 150 à 200 milliards d'euros et non pas 20 à 25 milliards d'euros seulement. **La mise aux normes sécuritaires plus sévère pour prolonger la durée de vie de certaines centrales nucléaires impose actuellement un rythme de dépenses conséquent, qui cumulera, pour les 58 réacteurs actuellement en fonction, entre 50 et 60 milliards d'euros, au minimum**. La construction de nouveaux réacteurs comme l'EPR de Flamanville représente aujourd'hui un coût du kilowattheure supérieur d'environ 100 %, après les dérives des différents budgets des projets en cours à celui qui est facturé aux particuliers. Le prix de vente de l'électricité aux particuliers comme aux entreprises, tout comme le prix de vente aux tarifs de gros à des revendeurs représentent un coût qui n'est pas rentable, si l'on tient compte réellement des dépenses à venir. De surcroît, il s'agit d'un tarif qui est inférieur à ce qui est pratiqué ailleurs dans l'Union européenne, dans les pays qui nous sont voisins. **Mon objectif est d'assurer une autonomie énergétique réelle et la plus totale de la France qui sera bien avancée à terme de dix ans (en 2032) et complètement achevée à terme de vingt ans (2042).** Il est donc indispensable d'augmenter, à un rythme d'environ 10 % par an, le prix de vente de l'électricité au public pour réaliser à la fois les travaux d'enfouissement des lignes à haute et moyenne tensions, afin de sécuriser les approvisionnements et de réduire la consommation du réseau de transport d'électricité (RTE), et de provisionner les sommes nécessaires au futur démantèlement des centrales. Ces différentes hausses tarifaires vont permettre d'inciter les propriétaires de logements à s'autonomiser en ce qui concerne la consommation énergétique, ce qui aura comme conséquence favorable la suppression d'une demande de pointe significative pour EDF et d'amoindrir ses besoins d'investissement qui sont aujourd'hui consacrés à ses « besoins en période difficile ». **Le basculement de notre système énergétique vers les énergies réellement renouvelables ne peut être assuré de façon certaine que si l'électricité est vendue à son prix réel au lieu d'être vendue à un prix inférieur de 35 à 50 % à son prix de revient total, démantèlement des centrales compris.** Une étude faite par un groupe d'experts « négaWatt » en 2016 estimait qu'il peut être possible de se passer à 100 % de l'énergie nucléaire aux alentours de 2035. **En agissant sur la sobriété et sur l'efficacité des équipements pour réduire la demande d'énergie des utilisateurs finaux, il est possible et tout à fait réaliste d'envisager une baisse de moitié de la consommation entre ce qui fut constaté en 2015 et ce qui sera**

constaté quelque part entre 2035 et 2050, selon la rapidité avec laquelle les changements se feront. Il n'y a pas d'utopisme, puisque les technologies sont aujourd'hui totalement disponibles. Seule une augmentation tarifaire importante sera à l'origine de cette réduction de la dépense énergétique de chaque foyer. L'énergie est un produit rare, du moins pour ce qui concerne les ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz, uranium…). Il est donc indispensable d'inciter, de manière tarifaire, l'ensemble de la population à économiser l'énergie, à réduire sa consommation, et à autonomiser la production, autant que faire se peut. Il faut savoir que l'on commet beaucoup trop souvent l'erreur de rapprocher les coûts actuels de l'éolien et du photovoltaïque (de l'ordre de 80 euros par mégawattheure pour un parc éolien terrestre à production très intermittente ou une installation photovoltaïque au sol, surtout dans le sud de la France) et ceux des centrales nucléaires existantes (de l'ordre de 50 euros par mégawattheure). Il faut savoir que le remplacement des vieilles centrales qui arriveront en fin de vie ne se fera pas du tout au même coût, alors que le coût des énergies renouvelables va continuer à décliner, à un rythme qui accélérera d'autant plus qu'il y aura standardisation, du fait du développement d'un débouché plus important. Si l'on vient à remplacer les radiateurs électriques par des pompes à chaleur, qui consomment beaucoup moins d'électricité, il sera tout à fait inutile de disposer, comme aujourd'hui, de 120 gigawatts de puissance électrique pour passer la pointe de l'hiver, le tiers ou la moitié suffira. De la même manière que les mesures prises par Pierre Mendès-France en 1955 ou 1956 ont abouti à une maîtrise technologique au début des années 1970, il faut savoir qu'il s'agit là d'une politique de long terme, d'une politique qui doit amener le plus possible de consensus national.

Article 77 : L'énergie nucléaire n'est pas une énergie nationale.

Je considère que, au contraire des affirmations actuelles de la plupart des partis politiques et des différents gouvernements en place depuis la fin des années 1960, l'énergie nucléaire n'est pas une énergie nationale. C'est une énergie à risque, comme bon nombre d'énergies anciennes (les zones minières et charbonnières en sont la preuve vivante dans la mémoire de la France). **Je considère que la production massive d'électricité, son transport avec de très importantes pertes en ligne via les réseaux ne sont pas une fin en soi.** Outre la réduction des consommations, l'axe principal sera l'autoproduction et l'autoconsommation d'électricité, dans tous les cas où cela sera possible, afin de limiter les pertes liées au transport et de limiter les besoins tirés sur le réseau. Je préconise une politique agressive de réduction des consommations énergétiques comme vu dans le point 76 de mon programme. Je préconise aussi une vérité des prix sur la tarification d'EDF. Il est possible d'organiser une croissance comprise entre 20 et 30 % du PIB d'ici à dix ans, en terme réel, tout en abaissant de moitié la consommation d'énergie, toujours à ce même horizon de dix ans. Pour les centrales nucléaires les plus anciennes, qui sont en demande de prolongation de leur durée de vie, cette prolongation ne sera pas autorisée si les centrales se trouvent sur des zones fortement inondables, notamment dans le cadre de crues centennales. Un effort de recherche important sera effectué sur les piles à combustible et sur la fabrication locale, qu'il s'agisse des besoins industriels ou des besoins urbains, de l'électricité qui n'aurait pu être fabriquée de manière autonome par les habitants du fait des technologies du photovoltaïque ou des éoliennes. **Un gros effort de recherche publique sera également consenti en ce qui concerne la conservation de l'énergie électrique via des batteries de nouvelles technologies actuellement en cours de tests ou à inventer dans le futur.** Il ne faut pas non plus oublier que le développement progressif des ventes de véhicules électriques permettra à terme de récupérer des batteries d'occasion qui ne seront plus utilisables pour la mobilité mais qui seront tout à fait utilisables pour du stockage, pendant plusieurs décennies.

Article 78 : Gaz et pétrole de schiste.

Des mesures sismiques d'étude des différents gisements dans le territoire de la France seront

NICOLAS MIGUET 2022

réalisées systématiquement. **Aucun permis d'exploitation ne sera accordé dans les circonstances actuelles, très polluantes**. Un permis d'exploitation ne pourra être accordé, aussi bien pour le gaz et le pétrole, seulement si plusieurs tests prouvent qu'il n'y a aucune pollution possible pour les nappes phréatiques, entre autres. L'inventaire réalisé aura pour objectif de prendre connaissance avec exactitude des gisements et des potentiels énergétiques situés sous la surface du territoire national. Il ne s'agit pas de les exploiter, il s'agit de les inventorier et de conserver ces produits, destinés à des usages indispensables pour les générations futures et au moment où leur valeur sur les marchés internationaux ne permettra plus leur importation. Je préconise la mise en place de mesures permettant de réduire de 50 % au minimum la consommation pétrolière et gazière en France à un horizon de dix ans. **La France n'est pas un producteur de pétrole et n'est plus un pays producteur de gaz**. Même s'il y a des gisements potentiels dans le canal du Mozambique, ou dans les zones économiques exclusives de la France pour les îles Eparses, notamment, nous importons et nous importerons encore des quantités considérables d'énergie non-renouvelable. La Terre a mis 500 millions d'années pour emmagasiner ses richesses prodigieuses, il a suffi de 150 ans seulement pour en détruire l'essentiel. Certains nient que cette destruction a entraîné un changement du climat, je ne participe pas de ce négationnisme. Encore aujourd'hui, même si beaucoup de personnes ne le savent pas, l'essentiel des produits pétroliers est brûlé alors que, dans cet usage, les hydrocarbures peuvent trouver des substituts. Parmi les énergies renouvelables, le granulé de bois, issu de l'exploitation forestière, de la taille des haies… a un avenir radieux pour le chauffage et dans d'autres usages.

Article 79 : Développer le photovoltaïque.

L'Etat doit aider la recherche et l'innovation, le « fabriqué en France ». Les crédits seront affectés en priorité aux recherches permettant de fabriquer des panneaux à meilleur rendement, aux procédés de stockage de l'énergie solaire, aux centrales avec suivi de la course du soleil, aux centrales solaires à concentration qui fonctionneront même après le coucher du soleil. L'ensemble des bâtiments publics devra impérativement doter ses toitures de nouveaux produits, fabriqués en France, afin de créer un marché de lancement pour lesdits produits. Les panneaux solaires, éventuellement colorisés pour ne pas gâcher les perspectives et les traditions régionales, auront pour vocation de produire une part de plus en plus importante de la consommation électrique. L'expérimentation actuellement en cours de « routes solaires », sera faite sur une plus large échelle, afin d'avoir un marché de lancement permettant de faire des économies d'échelle et d'abaisser les coûts de revient.

Article 80 : Une fiscalité locale incitative à la faible consommation de l'habitat.

La priorité nationale doit être à la réduction de la consommation d'énergie, nous l'avons vu dans les précédents points de ce programme. L'énergie est importée à 99 % actuellement (y compris le combustible des centrales nucléaires). La fiscalité locale est basée sur la « valeur locative » du patrimoine foncier bâti en France. Les éléments de taxation sont aujourd'hui basés sur le confort comme l'existence de salles de bains, de WC à l'intérieur du logement. **Je propose un basculement, étalé par dixième sur dix ans, de la fiscalité locale et notamment de la taxe foncière qui sera dorénavant indexée sur la consommation énergétique du logement**. Le but principal sera d'inciter les occupants du logement ou les propriétaires à entreprendre les travaux nécessaires pour isoler, pour économiser l'énergie fossile ou tirée de ressources non-renouvelables naturellement. Sans rien entreprendre, la somme à payer sera plus lourde. Un diagnostic énergétique réel sera exigé par les services fiscaux. Il sera bien sûr soumis à contrôle. Après travaux, un nouveau diagnostic énergétique devra être envoyé afin de bénéficier d'un prix à la baisse.

>> Gros plan sur le label Village Patrimoine

Michel Massart, maire de Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) :

« Depuis la crise sanitaire, tout se vend ! »

Blangy-sur-Ternoise, un village de près de 800 habitants situé dans le Pas-de-Calais, a été retenu parmi les communes à qui a été décerné le label de l'Association Nationale Village patrimoine (ANVP). Nous évoquons cette distinction avec Michel Massart, maire de Blangy-sur-Ternoise.

L'Hebdo-Bourseplus :

Qu'est-ce qui vous a incité à concourir pour obtenir le label Village Patrimoine ?

Michel Massart :

En 2015, nous avions déjà déposé un dossier de candidature. Le jury n'avait pas retenu la candidature de Blangy-sur-Ternoise car la configuration de la commune se rapprochait davantage de celle d'un bourg que d'un village traditionnel. Je n'avais pas approuvé la décision du jury. J'avais expliqué que je ne pouvais pas modifier le centre du village et, alors, nous avons redéposé notre candidature, après avoir fait quelques aménagements pour rendre le village plus agréable. Sur la commune, nous avons aussi une abbaye qui a obtenu le label Église Verte, ce qui est un point supplémentaire sur le plan touristique. J'ajoute que nous avons des randonnées pédestres, nous avons une maison médicale, un panel de commerces avec une boulangerie, une épicerie, une pharmacie, un marchand de fruits et légumes... Et c'est donc tout cet ensemble qui m'a poussé à déposer à nouveau notre candidature. Nous avons également un camping trois étoiles avec une piscine. Le jury est venu au mois de septembre et nous avons pu être labellisés. Maintenant, nous devons travailler pendant cinq ans pour continuer de progresser. Nous avons des projets : par exemple, installer des toilettes publiques dans la commune et installer un kiosque pour proposer un abri aux randonneurs. Ce sont des éléments que nous allons mettre en place au cours des prochaines années. Par ailleurs, nous venons de lancer avec le Conservatoire des espaces naturels une étude sur nos marais communaux, avec probablement d'autres aménagements et des parcours touristiques.

Ce label peut-il aussi vous permettre d'attirer une nouvelle population ?

Oui, sur le plan économique. Toutes ces actions ne sont pas neutres. Cela permet de se démarquer, en faisant comprendre à des personnes qui souhaiteraient venir s'installer sur la commune qu'elles pourront bien vivre chez nous. Nous pouvons attirer de jeunes couples parce que nous avons un groupe scolaire avec une cantine.

Avez-vous ressenti un sentiment de fierté de la part de la population ?

Les gens ne comprennent pas toujours les conséquences positives d'un label... Mais ils vont se l'approprier au fil du temps, lorsqu'ils verront que les visiteurs seront plus nombreux sur la commune et qu'il y aura des aménagements supplémentaires. Déjà, quand il y aura des panneaux à l'entrée de la commune, les gens vont commencer à s'approprier ce label, j'en suis convaincu.

Constatez-vous un regain d'intérêt pour les communes rurales depuis la crise sanitaire ?

Nous avions quelques maisons vacantes et nous nous rendons compte, effectivement, que depuis la crise sanitaire, tout se vend ! Je viens de recevoir l'information d'une étude notariale m'indiquant qu'une maison du village a été vendue à des Anglais. Nous avons très peu de logements vides actuellement. Nous sommes un peu loin de Paris, une heure 30 en TGV, donc ce sont surtout des gens qui quittent les aires urbaines. Nous avons un couple qui vient de s'installer, ce sont des jeunes qui n'ont aucune attache familiale dans la commune et cela montre bien qu'il y a un regain d'intérêt pour le monde rural. ■

>> Un maire heureux du développement de sa commune.

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Philippe Bousquier, maire de Prayssas (Lot-et-Garonne) :

« L'État considère qu'il n'y a qu'en ville que l'on peut vivre, mais ce n'est pas vrai. »

Tous les maires ruraux ne se plaignent pas : c'est le cas de Philippe Bousquier, maire de Prayssas, un village de 1 000 habitants situé dans le Lot-et-Garonne. Une commune qui n'est pas confrontée à des problèmes de désertification médicale, ni d'absence de commerces.

L'Hebdo-Bourseplus :

Toutes les cérémonies de vœux en présentiel ont été annulées cette année. Est-il plus facile de traverser cette période en zone rurale puisque, dans un village, vous êtes forcément en contact plus facilement et plus fréquemment avec la population ?

Philippe Bousquier :

Nous sommes une commune de 1 000 habitants, mais nous avons une belle dynamique autour des services et de l'associatif. Effectivement, il y a la crise sanitaire, mais nous essayons de maintenir un maximum de contacts avec nos administrés. Malgré le contexte sanitaire, nous avons fait un plan d'animations sur l'année. Nous commençons dès maintenant avec une opération autour des commerçants, tout en respectant les gestes barrières bien entendu. Nous avons un marché à la truffe tous les dimanches et c'est aussi l'occasion de créer des animations. Donc, nous essayons au maximum de maintenir les animations et les rencontres. Les élus de proximité doivent toujours rester en contact avec la population, bien sûr en gardant le masque, mais c'est très important. Les périodes de confinement sont très difficiles à vivre, notamment pour les seniors, mais nous avons toujours tenu à garder le contact. D'ailleurs, au moment des confinements, nous avions dressé une liste des personnes un peu isolées, pour les contacter assez régulièrement afin de leur demander si tout allait bien. Tout cela est possible dans des territoires à taille humaine.

Les gens sont-ils plus attentifs aux autres depuis cette crise ?

Oui, l'isolement a fait que nous devons être plus vigilants par rapport à la vie de certaines personnes. Pour les seniors, la crise sanitaire a plutôt renforcé les échanges et les liens. Certes, la Covid est quelque chose de sérieux, mais je peux vous dire que cette pandémie n'a pas énormément perturbé la façon dont nous vivons dans nos campagnes. D'ailleurs, on assiste à un afflux de personnes supplémentaires qui veulent venir vivre dans nos villages. Cela va certainement créer d'autres problèmes, mais c'est la rançon de l'attractivité. Pour un village de 1 000 habitants, nous avons quand même six médecins généralistes, deux ostéopathes, deux réflexologues, un psychologue, trois kinésithérapeutes, une gynécologue et, peut-être bientôt, un dentiste. Sur le plan médical, je peux vous garantir qu'il y a des communes nettement plus importantes que la nôtre qui vou-

draient bien avoir notre service de santé. Après, nous avons de nombreux services de proximité, comme un café, un restaurant, une épicerie, une banque ou des agences immobilières. Sur le plan associatif, nous avons 400 licenciés au sein des associations sportives de Prayssas. Je suis quelqu'un qui croit fortement au concept de commune nouvelle, car on sera toujours plus fort à plusieurs. Mais il faut encore convaincre les maires.

Quelles sont les difficultés que vous pouvez rencontrer face à l'installation d'une nouvelle population ?

Nous sommes très heureux d'accueillir de nouveaux habitants, cela fait vivre le commerce. Il y a du monde le dimanche au marché, mais on demande à l'État de nous soutenir parce que notre village n'est pas structuré pour accueillir autant d'automobiles, avec des familles qui disposent parfois de deux ou trois voitures. Nous faisons toutes les démarches pour demander des aires de stationnement et pour demander un renforcement de la sécurité dans les accès au village. Mais je peux vous dire que tant que vous ne parlez pas d'écologie, vous avez très peu d'aide… C'est bien dommage, parce que je n'ai pas de métro ou d'autobus ! L'État considère qu'il n'y a qu'en ville que l'on peut vivre, mais ce n'est pas vrai. On essaye de mettre en place

du covoiturage, mais c'est difficile. Quelqu'un qui va travailler avec sa voiture a des horaires particuliers et c'est compliqué à organiser. Nous avons du monde qui veut venir et c'est aussi la surenchère sur le plan immobilier. Il faut trouver une coordination entre tout cela et je peux vous dire que ce n'est pas simple. J'ajoute que nous avons des gens qui viennent de milieux urbains et qui veulent trouver une certaine tranquillité à la campagne, en voulant garder tous les avantages de la ville : j'explique aux nouveaux habitants qu'il y a des agriculteurs, des cloches qui sonnent, des coqs qui chantent, des vaches qui parcourent la campagne… Les gens sont toujours contents mais, une fois installés, ils commencent à se plaindre. D'ailleurs, on n'aurait jamais dû accepter la construction de maisons mitoyennes, parce que la cohabitation n'est pas toujours facile. J'ai toujours vécu à la campagne et je n'aime pas la ville. Agen, pour moi, c'est le maximum. Une agglomération comme Bordeaux ou Toulouse, c'est de la folie. En résumé, nous avons un confort de vie exceptionnel, nous avons une excellente dynamique depuis 1995 et tous les administrés nous le disent. ■

>> Un maire publie un livre sur l'histoire d'un ancien combattant de son village. propos recueillis par **Yannick Urrien**

Philippe Rouard, maire de Fussey (Côte-d'Or) :

« D'ici à quelques années, de nombreux documents papier vont disparaître et nous allons perdre beaucoup de sources. »

Philippe Rouard est maire de Fussey, un village de 118 habitants, situé dans le département de la Côte-d'Or. Il est également professeur d'histoire-géographie au lycée de Beaune. Il vient de retracer, à travers un ouvrage baptisé « Souvenirs de guerre d'un vigneron des Hautes-Côtes », le parcours d'un combattant de la Première Guerre mondiale, Edmond Aristide Jeannotte, qui était établi à Fussey.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment avez-vous eu l'idée d'écrire un livre sur les souvenirs de guerre d'un vigneron de votre village ?

Philippe Rouard :

C'est tout simplement en retrouvant des archives dans une maison qui avait été léguée au diocèse. J'ai découvert des carnets rédigés par cet ancien soldat, avec des cartes postales, des lettres et des objets. Tout cela m'a donné l'envie de comprendre son parcours. J'ai essayé de faire des recoupements, de regrouper des sources et d'aller chercher des informations sur Internet. Je suis professeur d'histoire-géographie, je travaille tous les ans sur la Première Guerre mondiale, mais je ne connaissais pas véritablement le parcours d'un soldat : combien de temps il restait en première ligne, combien de temps il était en seconde ligne, combien de temps il était à l'arrière... J'ai découvert énormément de choses et c'était un vrai plaisir. C'était presque une enquête policière.

Vos administrés s'intéressent-ils à l'histoire ?

Oui, cela les intéresse. J'ai fait une conférence et il y a eu beaucoup de monde. J'ai été très surpris par l'intérêt de la population, il y avait toutes les générations et j'ai eu des échos très favorables. Tout le monde a pu découvrir le parcours de ce soldat qui était un habitant du village. Cette année, j'ai pu découvrir d'autres courriers où ce soldat racontait ses six mois de classe et j'ai fait un article dans le bulletin municipal, les gens étaient aussi très intéressés. Mais je ne suis pas le seul à travailler car, au sein du village, on essaye de faire régulièrement des conférences et des manifestations culturelles. Malheureusement, c'est moins possible depuis deux ans.

Est-ce aussi un moyen de tisser des liens entre les habitants ?

Pas forcément. C'est surtout par des manifestations, comme le 14 juillet, avec un repas commun, que nous tissons des liens. C'est ce genre de manifestations plus classiques qui plaisent aux gens. Cependant, j'aime beaucoup travailler sur la mémoire. Je demande beaucoup de documents anciens, que je numérise - et que je rends aux propriétaires, évidemment - pour garder une mémoire pour le futur. D'ici à quelques années, de nombreux documents papier vont disparaître et nous allons perdre beaucoup de sources. Pourtant, il est indispensable de garder une

trace de ce qui s'est passé au XXe siècle. Chaque année, nous essayons aussi de présenter des documents dans le bulletin municipal.

Avec la numérisation, on va moins se rendre compte de l'importance de certains documents…

Oui. Pourtant, on trouve de nombreuses sources irremplaçables, comme le livret militaire par exemple. J'ai découvert que ce soldat n'a été démobilisé qu'au mois d'août 1919, alors que je pensais que tout le monde avait été démobilisé après l'armistice. J'ai aussi appris que ce soldat a été remobilisé en 1939. Tout cela est très instructif. Aujourd'hui, je ne sais pas si nous serions encore capables de tenir quelques jours dans une tranchée, quand il fait moins 10 degrés, quand il pleut... Il fallait une énorme force psychologique. Par ailleurs, nous n'avons plus le même nationalisme qu'au siècle dernier. ■

>> Éoliennes : le ras-le-bol des maires.

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Alexis Rousseau, maire de Levroux (Indre) :

« Je suis menacé dans un rayon de dix kilomètres par une quinzaine d'éoliennes si je ne fais rien aujourd'hui. »

Alexis Rousseau, maire de Levroux, vient de faire le buzz à partir de simples graines qui lui ont été adressées par la société d'éoliennes Volkswind. L'élu a publié le message suivant sur Twitter : « A une société éolienne qui ose envoyer une carte de vœux avec des graines à planter… Non seulement je lui renvoie sa carte et ses graines, mais je lui dis non. » Un retour à l'envoyeur qui confirme le ras-le-bol de nombreux élus sur ce sujet…

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous avez reçu un paquet de graines avec la carte de vœux d'un exploitant d'éoliennes et vous avez décidé de renvoyer ce cadeau à l'expéditeur, en rendant votre action publique afin de marquer l'agacement des élus locaux à l'égard des éoliennes…

Alexis Rousseau : C'est vraiment se moquer du monde, il n'y a pas d'autres mots ! Ces gens ne doutent de rien au quotidien, avec le harcèlement qu'on leur connaît, aussi bien auprès des agriculteurs que des élus locaux. Je reçois de nombreuses cartes de vœux. Je vois celle de Volkswind, avec un sachet de graines et un message indiquant que c'est une entreprise qui respecte l'homme et la nature... Alors, je me dis que ce n'est pas possible et qu'ils se moquent royalement du monde... Je ne sais pas quelle est l'agence de communication qui a fait ce travail, mais ils ne sont pas très doués.

Lorsque l'on regarde des images de Levroux sur Internet, on comprend très vite que c'est le dernier lieu où l'on imaginerait voir des éoliennes…

On est bien d'accord ! Pour autant, je suis menacé dans un rayon de dix kilomètres par une quinzaine d'éoliennes si je ne fais rien aujourd'hui. J'en ai cinq à six qui doivent s'implanter sur le territoire de Levroux et six à sept autres dans un rayon de dix kilomètres. En plus, vous en avez déjà une soixantaine à moins d'une trentaine de kilomètres. Il y a déjà soixante éoliennes à l'est du département de l'Indre, en direction de Bourges. Je ne veux pas de ça sur mon territoire ! Nous avons un centre historique qui est assez préservé, avec un caractère médiéval qui est très présent, des monuments historiques emblématiques, comme une collégiale, un château qui est encore debout, nous avons aussi une maison en bois ayant appartenu à Catherine de Médicis. Tout cela dans un tissu urbain absolument remarquable qu'il faut vraiment préserver. C'est aussi grâce à ce tissu urbain que nous comptons faire venir des touristes et attirer du monde. Je pars du principe que si les gens viennent vivre à la campagne, ce n'est pas pour avoir quelque chose qui leur rappellera la ville ou des éléments qui perturberont les paysages.

Comment analysez-vous le développement des communes rurales depuis la crise sanitaire ?

Je suis quelqu'un de très optimiste. Je préfère toujours voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide et je crois vraiment en la ruralité. Nos campagnes françaises offrent un cadre de vie d'une grande qualité. Nous avons la chance d'être situés à quinze minutes de la ville préfecture : Châteauroux. Pour autant, nous avons l'essentiel des services publics sur le territoire, avec deux écoles, une privée et une publique, nous avons un collège et un ensemble d'équipements sportifs, comme une piscine d'été, deux terrains de football, un gymnase, des cours de tennis... On vit très bien sur le territoire de Levroux, dans un cadre

de vie agréable à l'œil et agréable à vivre, avec tous les commerces de proximité nécessaires. Pendant le confinement, je n'ai pas bougé de Levroux pendant un mois et l'on vivait très bien puisque nous avions tout à proximité. En plus, le territoire est fibré. Donc, nous sommes totalement en capacité d'accueillir les habitants des métropoles qui voudraient avoir un autre cadre de vie.

Avez-vous observé une hausse des prix de l'immobilier ?

Il n'y a pas eu de hausse des prix de l'immobilier, mais on a quand même pu constater une augmentation des ventes de biens, notamment des grosses maisons, avec des personnes qui viennent de Paris ou de Bordeaux. J'ai croisé des gens qui m'ont dit en avoir ras le bol de Bordeaux et qui sont venus s'installer à Levroux. Ce sont de grosses maisons bourgeoises qui ne trouvaient pas preneur avant la crise sanitaire et qui ont finalement trouvé des acquéreurs. ■

>> Un maire pose la question des subventions pour les départementales.

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Jean-Pierre Richez, maire de Reumont (Nord) :

« De nombreux élus ruraux se plaignent de ne pas pouvoir faire des travaux le long des départementales. »

Selon Jean-Pierre Richez, maire de Reumont, le réaménagement de la place du village constitue le projet majeur de son mandat. Pourtant, la crise sanitaire a eu pour effet de fortement retarder les projets de nombreuses communes. À Reumont, les travaux débuteront à la mi-mars et ils devraient se terminer fin juin.

L'Hebdo-Bourseplus :

Pensez-vous que nous venons de vivre deux années qui ont mis entre parenthèses les projets de développement de nombreuses communes rurales ?

Jean-Pierre Richez :

On peut dire que cela a reculé certains travaux. Mais ce n'était pas vraiment un handicap, car on a quand même mis en route les études. Au moins, cela nous a permis de travailler sur nos projets pour commencer les travaux maintenant. Pour nous, refaire la place du village, c'est un chantier majeur. C'était d'ailleurs dans mon programme. J'avais bien dit que c'était le grand projet de mon mandat. Il y aura d'autres choses qui seront faites, mais c'est incontestablement le plus gros projet.

Va-t-on retrouver l'esprit traditionnel d'une place de village afin de favoriser la convivialité ?

C'est exactement cela, tout en étant moderne, en utilisant les matières d'aujourd'hui.

Estimez-vous que les communes rurales sont en train de prendre leur revanche ?

Oui, on nous trouve beaucoup de qualités... Maintenant, nous n'aurons jamais les avantages des centres des villes, qui peuvent proposer tous les commerces et tous les services publics. Il est impossible pour nous de rivaliser avec tout cela. Notre développement est limité, parce qu'il est très difficile d'obtenir des terrains à bâtir sur la commune : donc, nous n'aurons jamais un développement en quantité industrielle. Maintenant, la bonne nouvelle, c'est que tout est installé pour la fibre et les gens sont équipés. Ce qui nous manque, c'est un petit point de vente. Mais, financièrement, je sais qu'il serait difficile pour un entrepreneur d'installer une petite boutique dans le village.

Si les candidats à l'élection présidentielle vous demandaient ce que l'État pourrait faire pour les communes rurales, que leur répondriez-vous ?

Les centres bourgs qui ont beaucoup de retombées ont autant de subventions que les petits centres bourgs. Je ne suis pas tout à fait d'accord. J'avais lancé un projet de rénovation des trottoirs pour la départementale qui traverse notre village. Nous n'avons presque pas eu de subventions, parce qu'il s'agissait d'une départementale, alors que nos trottoirs sont en très mauvais état. J'ai dû donc abandonner ce projet parce que l'on me proposait 10 euros du mètre carré, pour un coût de 65 euros le mètre carré, alors que s'il s'agissait d'une route communale, j'aurais touché 80 % des travaux. Je ne suis pas le seul à dire cela et de nombreux élus ruraux se plaignent de ne pas pouvoir faire de travaux le long des départementales, même si les trottoirs sont en mauvais état. Du coup, j'ai décidé de me concentrer sur la rénovation du centre bourg, parce qu'il était possible d'avoir 80 - % de subventions. Vous pouvez évoquer cette question avec d'autres maires et ils vous confirmeront tous que c'est une galère de refaire les trottoirs le long d'une départementale quand on est un petit village. Maintenant, pour toucher plus, il faut faire des bordures, mettre des fleurs et des arbres... C'est bien gentil mais, après, la commune doit prendre en charge les frais d'entretien. ■

>> Éteindre la lumière après 22h30 et passer au LED permet d'économiser 90 % de la facture d'électricité d'une commune ! propos recueillis par **Yannick Urrien**

Patrick Palisse, maire du Pin (Gard) :

« Cet argent est bien plus utile autrement. »

Patrick Palisse, maire du Pin, dans le Gard, a été le premier élu à prendre l'initiative de couper l'éclairage extérieur après 22h30 dans sa commune. Il a ensuite convaincu les maires de 18 villages voisins d'adopter la même stratégie. Patrick Palisse a lancé cette démarche en 2014 : « Je pratique un peu l'astronomie. J'aime regarder le ciel nocturne. La première motivation était de respecter la biodiversité et de moins perturber la nature. » Il répond à nos questions.

L'Hebdo-Bourseplus :

La perspective d'éteindre les lampadaires la nuit suscite parfois l'inquiétude de la population, qui met souvent en avant la question de la sécurité : par exemple, lorsqu'une femme seule doit rentrer tard chez elle, elle redoute de marcher dehors en pleine nuit. Qu'en pensez-vous ?

Patrick Palisse :

Effectivement, la première critique qui vient à l'esprit aux gens, quand on aborde cette question, c'est celle-ci. On associe tout de suite l'éclairage la nuit avec la sécurité. Cela vient de très longtemps car, lorsque l'éclairage a été mis en service en France, avant Louis XIV, c'est parce que les rues étaient des coupe-gorges. C'est quelque chose qui est rentré dans les esprits et qui s'est transmis au fil des générations. Actuellement, 12 000 communes font cela en France. Nous étions une ville pionnière, mais nous avons aussi la chance d'avoir très peu d'insécurité : environ un vol par an… Quand on regarde les recherches qui ont été faites, on observe que les communes de taille moyenne, entre 10 000 et 20 000 habitants, ont fait des études qui ont démontré que dès la première année après la coupure de l'éclairage la nuit, c'était a minima neutre sur le plan de la sécurité. Nous avons expliqué cela aux gens et je peux vous dire que nous n'avons rien constaté depuis. Nous coupons la lumière à 22h30 et, pour rentrer chez soi, il suffit de prendre une lampe électrique quand il n'y a pas de lune. Mais c'est vrai, quand il n'y a pas de lune, c'est vraiment noir…

En plus, nous avons une fonction lampe électrique sur notre téléphone…

Quand on va dîner chez les uns ou chez les autres, on ne prend jamais de lampe électrique, on utilise son téléphone portable. Mais, je préfère marcher sans lumière, c'est plus agréable.

Quelles sont les économies générées par cette mesure ?

Nous avons réduit la facture de 90 % et, pour une commune de 500 habitants, avec 91 lampadaires, cela représente 9000 €. Nous sommes passés de 10 000 € à 1000 € ! D'abord, il y a la coupure la nuit, mais il y a également le passage en LED qui contribue à faire des économies d'énergie. Autrement dit, c'est très important. Cet argent est bien plus utile autrement. Par exemple, nous avons ouvert en août 2021 un commerce multiservice, pour aussi aider les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Ce commerce est délégué à un exploitant privé et nous intervenons pour financer des produits bio. Nous avons des produits cosmétiques, mais également des produits de lavage, qui sont vendus par l'épicière à prix coûtant, et la municipalité lui finance sa marge. Voilà un exemple de reconversion de cet argent qui ne servait à rien, en l'occurrence pour éclairer à quatre heures du matin. Maintenant, cela sert à quelque chose. Donc, c'est une initiative qui est très appréciée.

Il y a quelques années, vous aviez pris la décision de distribuer des poules aux habitants. Ce qui est intéressant, c'est que vous œuvrez beaucoup en faveur de l'environnement, sans pour autant vous inscrire dans le punitif et l'idéologie…

Clairement, nous ne sommes pas du tout dans cette mouvance ! On ne s'oppose pas aux traditions. D'ailleurs, il n'y a aucune hostilité à toutes les mesures que nous prenons : c'est comme quand on plante des mûriers noirs pour nourrir les animaux, cela ne gêne personne. Tout ce que nous faisons en faveur de la biodiversité n'est pas du tout punitif. La population réagit extrêmement bien. D'ailleurs, plutôt que de faire des longs discours sur l'écologie, il est plus efficace de faire des petites actions concrètes comme nous le faisons. Les gens sont contents d'avoir des poules, parce que cela leur permet d'avoir des œufs. Nous allons mettre en place la redevance incitative et la facture sera moins lourde si les gens ont des poules. Dans le même temps, nous n'envoyons pas beaucoup de déchets à l'enfouissement. Donc, tout le monde est content. ■

Dossier :

France : état des lieux avant élection .

Les Français n'ont pas le moral. En avril 2019, avant la pandémie, les deux tiers des Français interrogés lors d'un sondage qui a été publié par le quotidien Le Monde indiquaient qu'ils avaient l'impression d'une baisse de leur niveau de vie. Aujourd'hui, en ce mois de février 2022, même si les comptes sur livret sont pleins, s'il y a de l'argent à vue sur les comptes ordinaires bancaires, il y a de plus en plus de préoccupations concernant le pouvoir d'achat, et celles concernant le chômage n'ont pas disparu, malgré le délire propagandesque qui nous gouverne actuellement, en nous disant que l'on est presque au plein-emploi, alors qu'il y a actuellement entre 5,2 et 6,2 millions de personnes qui sont à la recherche d'un travail, ou qui ont renoncé à rechercher, alors qu'ils seraient en théorie en âge et en disponibilité de trouver un emploi. Il y a quelques dizaines d'années, il n'y avait que quelques centaines de milliers de Français qui ne travaillaient pas.

Un potentiel de 6 millions de personnes à remettre au travail.

Aujourd'hui, on peut considérer que presque 6 millions de Français ne contribuent aucunement à créer de la richesse, et, durant ce temps, le nombre des personnes qui sont employées dans les divers métiers de la Fonction publique (nationale, territoriale et hospitalière) n'ont cessé d'augmenter, surtout en proportion de la population. En résumé, de moins en moins de personnes ont à supporter une charge de plus en plus lourde. Comme les démagogues qui nous gouvernent n'ont pas voulu réformer le système de retraite, il faut savoir que la charge des personnes pensionnées est aujourd'hui de l'ordre de 13 à 14 % du PIB, c'est davantage que chez nos voisins, qu'il s'agisse de l'Italie (où la population est pourtant plus vieille qu'en France), de l'Allemagne, de l'Espagne ou du Royaume-Uni. Dans leur dernier livre, La France sous nos yeux, publié aux éditions du Seuil, Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely ont révélé l'ampleur de la transformation, de décennies en décennies. Il y a très peu de temps, le nombre des exploitations agricoles était d'environ 20 millions, elles ne sont plus qu'à peine au-dessus de 350.000 aujourd'hui. Enormément d'agriculteurs ne vivent plus grâce à leurs revenus mais grâce à celui de leur compagne ou de leur compagnon, qui est salarié. Selon des chiffres publiés par la Mutualité sociale agricole (MSA), les revenus ultramodestes sont légion, on peut considérer que 20 à 30 % des agriculteurs gagnent moins de ce qui est distribué sans travailler au titre du RSA.

Déclassement.

Le sentiment de déclassement ne touche pas uniquement la population rurale, il faut savoir que les professeurs du secondaire sont aujourd'hui dans une situation de blocage de leur rémunération, et celles et ceux qui sont

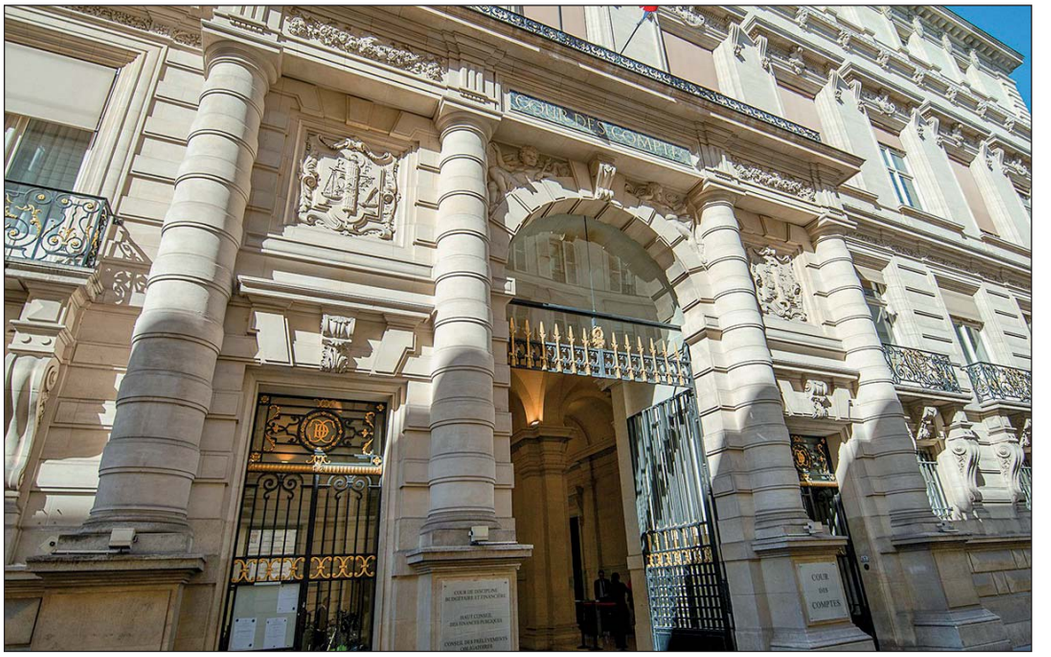

nommés à Paris ont beaucoup de mal à trouver un logement, et à le payer, seuls les gens qui sont en couple peuvent éventuellement songer à rester à Paris, avec deux salaires, s'ils n'ont pas d'enfant, un petit logement, cela passera tout juste. Pour rentrer dans l'Enseignement, il y a désormais minimum cinq ans d'études, ailleurs que dans l'Enseignement, quelqu'un qui a fait cinq ans d'études et qui en est sorti diplômé touche une rémunération bien plus importante que ce qui est accordé actuellement par une Fonction publique pléthorique qui ne salarie pas à sa juste valeur son personnel. Avec le retour de l'inflation, il est vraisemblable que cela va grogner à tous les étages, dans le mammouth de l'Education nationale. Avec l'appauvrissement qui est constaté au moins dans les esprits, il y a comme conséquence, une chute de la natalité. Si les femmes ont moins d'enfants d'années en années, c'est bien évidemment parce qu'il y a une politique antinataliste qui a accéléré au fur et à mesure des années sous les mandats de François Hollande et d'Emmanuel Macron, mais c'est aussi pour des raisons matérielles. On remarquera que les chiffres détaillés rapportés par l'INSEE montrent que la baisse de la natalité touche essentiellement les personnes aux revenus les plus modestes, des premier et deuxième quartiles, alors que les femmes plus aisées, des troisième et quatrième quartiles de la population, ont un taux de fécondité à peu près similaire que dans le passé récent. La France faisait figure d'exception en Europe en 2008, avec un indice de fécondité de 2,01 enfants par femme en moyenne. Cet indice est tombé à 1,7 enfant. Il faut savoir que pour tenir compte des couples n'ayant pas d'enfant, il faut qu'il y ait un minimum de 2,1 enfants par femme pour qu'il y ait juste le renouvellement des générations.

Insuffisance de la natalité.

On peut considérer que la France est un pays dont la population vieillit et ne se renouvelle pas suffisamment, ce n'est pas parce que c'est pire chez des pays voisins que c'est pour autant qu'il faut le nier. Ce constat apporte une pompe aspirante à l'immigration, plus ou moins assimilable, mais ce n'est pas le lieu du débat sur ce sujet en particulier. Il ne faut pas oublier que la plupart du temps, ces dernières années, l'Etat n'a pas été géré. De ce fait, depuis plus de quarante ans, les budgets ont été votés en déficit, et ils ont été exécutés avec des déficits encore fortement aggravés. Tout cela a amené une dette publique qui désormais dépasse une année de richesses nationales, puisque l'on est à près de 3.000 milliards d'euros de dette publique en France. Il s'agit de la dette publique stricto sensu, qui ne tient pas compte des différentes cautions, garanties, et autres engagements de retraite pour lesquels l'Etat ou les collectivités locales n'ont pas toujours payé des cotisations permettant d'avoir des réserves, au contraire, on compte sur les générations suivantes pour payer les retraités d'aujourd'hui et de demain. Si les générations suivantes sont moins nombreuses, il y aura un vrai problème de consentement au paiement des cotisations. Pour revenir au sujet des populations immigrées, le consentement sera certainement proche de zéro puisque, pour ces gens qui seront venus créer de la richesse en France, le but est d'économiser afin de repartir au pays un jour et d'y construire leur maison, d'entretenir leur famille et leurs amis sur place, certainement pas de payer les retraités de notre pays, en faisant de la valeur ajoutée par leur travail. On vous a dit que la dette publique ce n'était pas très important puisque, au cours des dernières années, on a pu multiplier la dette par presque trois alors que les frais financiers déboursés chaque année par l'Etat étaient à peu près équivalents. C'est bien évidemment l'effet formidable du recul des taux d'intérêt annuels, mais c'est un piège dans lequel nous nous sommes engouffrés la tête baissée.

Le poids d'une dette énorme.

Comme l'Etat ne dégage pas d'excédent, au contraire de ce qu'a pu faire l'Allemagne au cours des dernières années, il n'y a pas de remboursement autre que par la création d'un nouvel emprunt, souscrit pour faire face aux échéances en capital des emprunts qui arrivent à leur terme. Cela veut dire que les prêteurs vont faire la loi et augmenteront leurs exigences, bien au-delà des taux généralement pratiqués puisque notre risque va commencer à devenir très voyant. Les chiffres du commerce extérieur démontrent que là où la France pesait 6,5 % du commerce mondial en 1990, nous sommes tombés à 2,7 % seulement en 2021. En à peine plus de trente ans, notre part de marché a été divisée par plus que deux. S'il y a eu un abaissement significatif de la contrainte sur le PIB du fait d'une meilleure contribution de la balance des échanges de services, ceci est très conjoncturel, complètement dû à l'absence de voyages à l'étranger de la part des Français, les retraités aimant dépenser l'argent gagné par les jeunes générations en allant en Turquie, en Tunisie, au Maroc, voire faisant des voyages au Pérou ou dans des destinations encore plus lointaines. Du fait de la pandémie, ces personnes ont beaucoup moins voyagé à l'étranger en 2021 qu'en 2019, cela a contribué à économiser les dépenses en termes de services. Très récemment, au milieu du mois de décembre dernier, la Cour des comptes a clôturé la publication d'une série de notes thématiques consacrées aux grands enjeux structurels pour la France. Bien évidemment, personne n'a vraiment lu ces notes, alors qu'elles sont quand même le fruit d'un gros travail, et que les chiffres sont incontestables, même si on peut discuter un peu des diagnostics, la comptabilité a cela de vrai que les chiffrent sont précis, tirés des comptes publics, vérifiés. La France est numéro 1 mondial pour la dépense publique, juste après le Danemark, mais à la différence de ce pays nordique, les services publics sont actuellement rendus à un état qui est le plus souvent déplorable.

La Cour des comptes a pondu d'excellentes notes.

Bien évidemment, les candidats à l'élection présidentielle ne se sont pas penchés sur les notes synthétiques de la Cour des comptes, c'est un tort. Il est quand même assez étonnant de voir que la politique du logement en France a mobilisé pour 37, milliards d'euros de fonds publics en 2020, soit 1,6 % du PIB. La moyenne dans l'UE était de 0,5 % en 2018. Pourtant, en France, le reste à charge des ménages est au-dessus de ce qui est constaté chez nos voisins. Il était de 26,2 % du revenu des ménages en 2019 contre 23,5 % au sein de l'UE et cette part du coût du logement ne cesse de croître au sein de la consommation des ménages. Cela montre bien que la politique du logement est aujourd'hui un échec et qu'elle autoconsomme une grosse partie de l'argent qui est déployé. Je rappelle que les plans de rénovation se sont succédé dans les banlieues, sans que pour autant la situation ne s'y améliore. On ne sera pas surpris de constater qu'il existe, rappelle le rapport de la Cour des comptes, pas moins de soixante-cinq dépenses fiscales (allègements d'impôt) qui concernent le logement et qui ont représenté un montant total de 13,9 milliards d'euros en 2020. Leur complexité nuit bien évidemment à leur efficacité. Il est très intéressant de remarquer que la Cour des comptes indique que les attributions de logements sociaux ne permettent pas de loger les ménages modestes. Les occupants qui ont obtenu un logement social dans le passé y restent, au détriment des travailleurs modestes et essentiels et des ménages précaires. Il n'y a eu que 5 % des attributions de HLM en 2020 qui l'ont été en faveur de ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement obligatoire. A la tête du mouvement des HLM, on a mis une copine, en l'occurrence Mme Emmanuelle Cosse, qui fut ministre de François Hollande, et qui y fait de la politique, tout en étant bien rémunérée, et certainement pas de la bonne gestion. Comme on a des normes de plus en plus cumulatives, de la paperasse, des délais, et des terrains qui se raréfient, les prix du logement ont plus que doublé entre 2000 et 2021. De ce fait, les ménages s'endettent de plus en plus. Là où il était courant, dans le passé, de prendre un emprunt immobilier sur douze,

quinze ou dix-huit ans, désormais, la norme se situe entre vingt-deux et vingt-cinq ans. On a connu des banques qui prêtaient à trente ans. Les différentes aides au logement sont incohérentes, elles ne sont pas stables dans le temps, et elles entraînent des décisions irrationnelles.

La Sécu, toujours plus déficitaire.

Dans la Santé, on ne peut pas dire non plus que ce soit la joie. La France est le pays européen qui dépense le plus en dépenses de Santé, professionnellement à son PIB, avec l'Allemagne et la Suisse. Cela représente plus de 11 % du PIB, qui sont issus des cotisations à l'Assurance maladie (pour environ 80 %) et via des complémentaires santé. En pleine crise sanitaire, sans discrimination aucune, le gouvernement a lâché la bride sur la revalorisation des salaires accordés aux soignants hospitaliers. Avec le vieillissement de la population et l'extension des pathologies chroniques, souvent coûteuses, le retour éventuel à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale n'est pas envisageable sauf s'il y a un gros travail à la fois incitatif et d'obligation qui est effectué. La Cour des comptes considère que, au-delà du trou hérité du passé, il y aura une augmentation de la dette sociale de l'ordre de 130 milliards d'euros pour les années 2020 à 2025. Il est quand même complètement aberrant de considérer comme normal que la bonne santé éventuelle d'aujourd'hui doit se faire au détriment des générations futures, qui n'auront plus d'argent pour se soigner, quand leur tour viendra. Les différents systèmes d'assurance maladie sont aujourd'hui au bord de l'effondrement, tout simplement parce qu'à un moment ou à un autre, il n'y aura plus de possibilité d'emprunter sur les marchés pour faire face aux besoins et aux échéances des emprunts anciens qui arrivent à leur terme. La Cour des comptes a également fait une note très intéressante concernant le régime des retraites. En 2020, il y a eu 338 milliards d'euros dépensés alors que les recettes n'étaient que de 325 milliards d'euros.

Les retraités vont morfler.

Cela veut dire que, comme pour la Santé, on considère comme tout à fait normal de payer des retraites d'aujourd'hui en allant puiser dans la poche de nos enfants ou de nos petits-enfants. Il faut savoir que la couardise des différents gouvernements qui se sont succédé au cours des deux dernières décennies fait que nous sommes avec un âge moyen de départ à la retraite très inférieur à ce qui est constaté sur la moyenne de l'UE puisqu'il est en France de 61,9 ans contre 63,3. Il convient de rappeler que de 1981 à 2021, l'espérance de vie à l'âge de 60 ans a augmenté de près de 8 ans. On peut considérer, pour parler autrement que dans le langage châtié de la Cour des comptes, que les Français veulent le beurre, l'argent du beurre et les faveurs de la crémière. On a donc un déficit sur le régime de santé, un déficit pour le régime de retraite… et en plus, on considère que les EHPAD sont de piètre qualité ! Il ne faut pas oublier que le régime par répartition est dans une situation ultra-tendue. Il y avait 2,1 actifs pour 1 retraité au début des années 2000. Aujourd'hui, on est à 1,7 actif pour 1 retraité. Certains pensent que la campagne électorale reprendra le thème de la réforme des retraites, pour le moment, dans la précampagne des candidats à la candidature (seuls trois ont dépassé leurs 500 parrainages pour l'instant), il n'y a eu qu'une sorte de concours de démagogie, dans le genre « on ne change rien, tout va très bien Madame la Marquise ». Le choc a de fortes chances d'être rude, car si la France tombe de 14,7 % du PIB consacrés aux dépenses de retraite à 11 %, ce qui lui redonnerait des marges de manœuvre pour faire face à la hausse des taux d'intérêt, certains vont pleurer, et il est vraisemblable que, dans les faits, pour avoir un revenu équivalent à celui d'aujourd'hui, l'âge de départ à la retraite sera reporté à 67 ou à 68 ans ***(à suivre, la semaine prochaine, partie 2).*** ■

NM

L'Hebdo Bourseplus est édité par
Le Nouveau **Quotidien de Paris**
SAS au capital de 450 000 € - RCS Evreux : 398 907 204
Activité 5813Z - Editions de journaux
Locataire-gérant de *Le Quotidien de Paris Editions SA*
au capital de 1 693 405,12€
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
PDG : Nicolas Miguet - Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
PDG : Nicolas Miguet
Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
Directeur de la publication : Nicolas MIGUET
Dir. de la rédaction, Rédacteur en chef :
Nicolas MIGUET
Impression : La Galiote-Prenant (94)
Distribution : M.L.P.
Dépôt légal à parution
Commission paritaire CPPAP : 0524 K 80317
Service abonnements :
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
Service abonnements
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
Tél. abonnements : 01 44 29 64 64
e-mail (en minuscules) : abo@gnm-sa.fr
Les coordonnées de nos abonnés ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.
La consultation de nos publications sur le site **www.bourse.fr** est un service gratuit réservé à usage exclusif et privé de nos abonnés qui peut être suspendu à tout moment.
« Conformément aux dispositions de l'article 329-5 du Règlement général de l'AMF, les lecteurs sont invités à consulter le site www.bourse.fr (rubrique « Mentions légales ») pour toute information relative aux conflits d'intérêts de l'éditeur, et notamment la liste des titres détenus dans le cadre de leur portefeuille de placement les sociétés QPE SA et NMA SA ».
Ce numéro peut contenir un encart posé de 2 pages.

Oui ATTENTION : tarif 2021 exceptionnellement maintenu jusqu'au 13 février 2022

je désire profiter de l'offre : **L'Hebdo Bourseplus**

❒ 6 mois, 26 numéros 108 € ~~112 €~~
❒ 1 an, 48 numéros 192 € ~~199 €~~
❒ 2 ans, 96 numéros 355 € ~~369 €~~
❒ 3 ans, 144 numéros 518 € ~~545 €~~
(tarif réduit)

OFFRE A DUREE LIBRE
❒ prélèvement de 20 €/ mois
(joindre un RIB)

❒ *et j'en profite pour faire un essai à* La Bourse

❒ 6 semaines 216 € ~~221 €~~
❒ 6 mois, 26 numéros 799 € ~~819 €~~
❒ 1 an, 52 numéros 1249 € ~~1269 €~~

Tarif France métropolitaine
valable jusqu'au 31/12/2022

**L'Hebdo Bourse Plus sort un numéro double fin juillet et ne paraît pas en août. La Lettre La Bourse paraît chaque semaine y-compris en août.*

Total de mes abonnements et livres : . . . . . .

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

email* : @

* adresse email obligatoire pour la consultation sur internet, même pour un réabonnement.

Bulletin complet à photocopier ou à découper et à renvoyer à : H-B+ 28/01/2022

SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

Je joins mon règlement par :
❒ Chèque (à l'ordre de NQP SAS)
❒ CB numéro : . . . . / . . . . / . . . . / . . . .
validité : . . / . .
3 derniers chiffres au dos de votre CB : . . .

Fait à : _____
Le : _____

Signature :

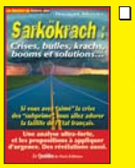

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Sarkokrach** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Bourse : les secrets des "pros"** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Les Banksters attaquent !** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Le trou noir** au prix de 14,90 € l'unité

❒ **Je désire profiter de l'offre**
4 livres pour 49,90 €
port compris

Parrainer Nicolas Miguet, c'est maintenant qu'il faut le faire

Comment bien remplir
votre formulaire de parrainage

Votre Nom

Vos coordonnées

Le candidat que vous choisissez de présenter

Votre Mandat
Maire
Maire délégué d'une commune associée
Conseiller Général
Député,
etc.

Commune
N'oubliez pas de préciser le numéro INSEE de votre commune

Signature et cachet de la Mairie obligatoires

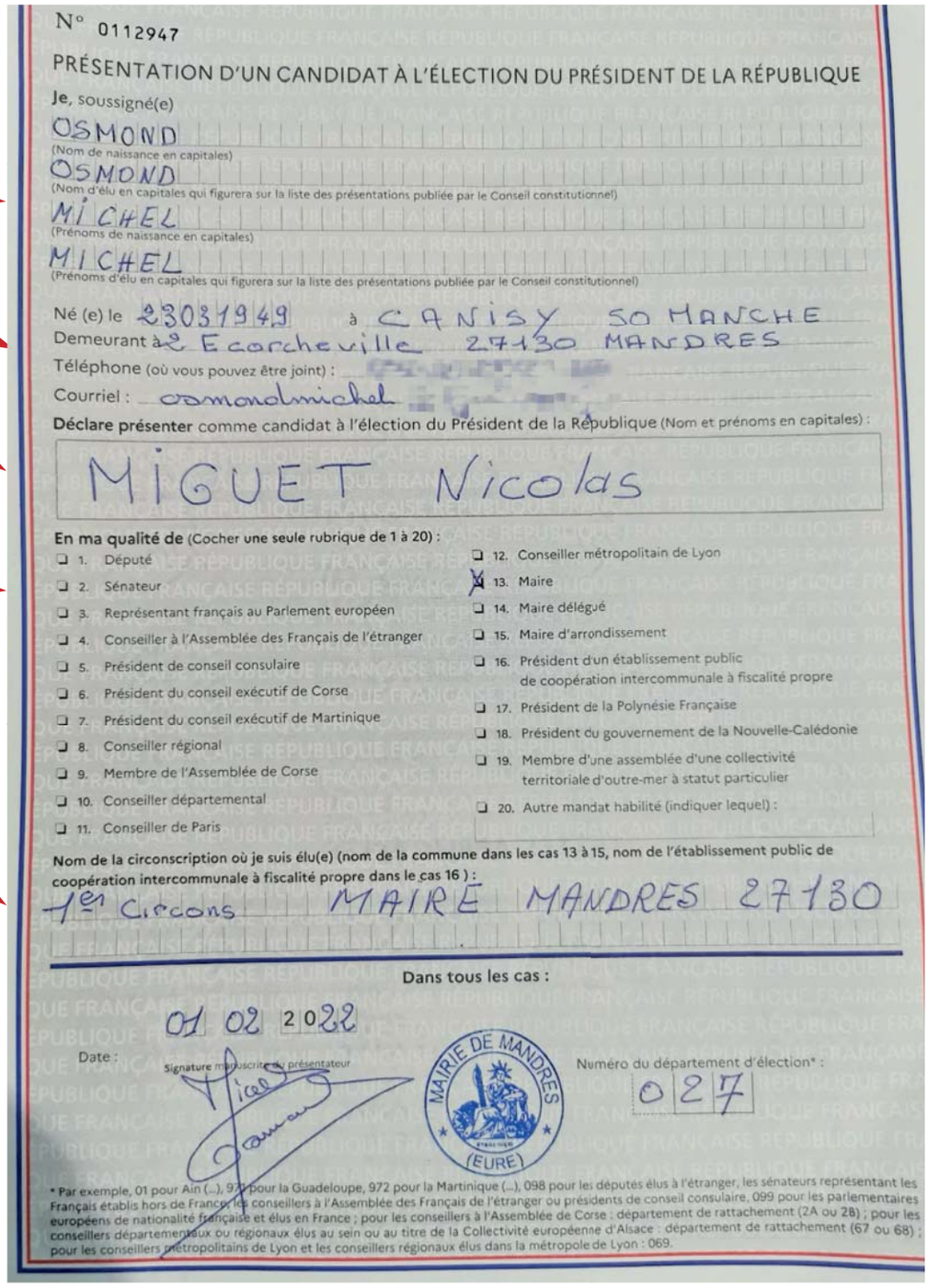

N° 0112947

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je, soussigné(e)

OSMOND
(Nom de naissance en capitales)

OSMOND
(Nom d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)

MICHEL
(Prénoms de naissance en capitales)

MICHEL
(Prénoms d'élu en capitales qui figurera sur la liste des présentations publiée par le Conseil constitutionnel)

Né (e) le 23031949 à CANISY 50 MANCHE

Demeurant à 2 Ecorcheville 27130 MANDRES

Téléphone (où vous pouvez être joint) :

Courriel : osmondmichel

Déclare présenter comme candidat à l'élection du Président de la République (Nom et prénoms en capitales) :

MIGUET Nicolas

En ma qualité de (Cocher une seule rubrique de 1 à 20) :

- ❑ 1. Député
- ❑ 2. Sénateur
- ❑ 3. Représentant français au Parlement européen
- ❑ 4. Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- ❑ 5. Président de conseil consulaire
- ❑ 6. Président du conseil exécutif de Corse
- ❑ 7. Président du conseil exécutif de Martinique
- ❑ 8. Conseiller régional
- ❑ 9. Membre de l'Assemblée de Corse
- ❑ 10. Conseiller départemental
- ❑ 11. Conseiller de Paris
- ❑ 12. Conseiller métropolitain de Lyon
- ☒ 13. Maire
- ❑ 14. Maire délégué
- ❑ 15. Maire d'arrondissement
- ❑ 16. Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- ❑ 17. Président de la Polynésie Française
- ❑ 18. Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- ❑ 19. Membre d'une assemblée d'une collectivité territoriale d'outre-mer à statut particulier
- ❑ 20. Autre mandat habilité (indiquer lequel) :

Nom de la circonscription où je suis élu(e) (nom de la commune dans les cas 13 à 15, nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cas 16) :

1ère Circons MAIRE MANDRES 27130

Dans tous les cas :

Date : 01 02 2022

Signature manuscrite du présentateur

MAIRIE DE MANDRES (EURE)

Numéro du département d'élection* : 027

* Par exemple, 01 pour Ain (...), 971 pour la Guadeloupe, 972 pour la Martinique (...), 098 pour les députés élus à l'étranger, les sénateurs représentant les Français établis hors de France, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou présidents de conseil consulaire, 099 pour les parlementaires européens de nationalité française et élus en France ; pour les conseillers à l'Assemblée de Corse : département de rattachement (2A ou 2B) ; pour les conseillers départementaux ou régionaux élus au sein ou au titre de la Collectivité européenne d'Alsace : département de rattachement (67 ou 68) ; pour les conseillers métropolitains de Lyon et les conseillers régionaux élus dans la métropole de Lyon : 069.

Bulletin de parrainage à retourner au Conseil constitutionnel :
2, rue de Montpensier, 75001 PARIS